



RAPPORT ANNUEL 2001-2002

## PROFIL DE L'ENTREPRISE

La CCB vend du blé et de l'orge de l'Ouest au Canada et dans le reste du monde. Tout le produit des ventes moins les frais de mise en marché est redistribué aux producteurs de blé et d'orge.

La CCB est dirigée par un conseil d'administration de 10 membres élus et de cinq administrateurs désignés. Jouant son rôle à la fois de marchand de grain mondial et de prestataire de devises étrangères à la balance des comptes du Canada, la CCB permet aux producteurs de blé et d'orge des Prairies de se mesurer aux principaux acteurs du marché du grain dans le monde.

## Vision

Optimiser les résultats des agriculteurs des Prairies en démontrant notre sens de l'innovation au commerce de grain dans le monde.

## Mission

La CCB commercialise des produits et services de qualité de façon à obtenir les meilleurs résultats au compte des producteurs de grain de l'Ouest canadien.



une  
valeur sûre

## 2001-2002 Faits saillants financiers

	2001-02	2000-01	1999-00	1998-99	1997-98
<b>Produits (en millions de dollars)</b>	<b>4 298,9 \$</b>	<b>4 227,7 \$</b>	<b>4 482,4 \$</b>	<b>4 026,7 \$</b>	<b>4 757,7 \$</b>
Coûts directs	115,7	177,4	164,3	149,1	170,7
Frais d'administration	50,5	66,4	63,8	55,2	52,9
Organismes de l'industrie du grain	1,7	1,7	1,7	1,7	1,6
Intérêts créditeurs nets	(91,6)	(75,2)	(71,0)	(72,5)	(75,9)
Charges d'exploitation	76,2	170,3	158,8	133,5	149,3
<b>Bénéfices distribuables</b>	<b>4 222,7 \$</b>	<b>4 057,4 \$</b>	<b>4 323,6 \$</b>	<b>3 893,2 \$</b>	<b>4 608,4 \$</b>

*Note – Les chiffres de la campagne 1997-98 ont été reformulés pour tenir compte de Vancouver et du St-Laurent comme bases de comptabilisation des comptes.*

<b>Livraisons des producteurs (en milliers de tonnes)</b>					
Blé	13 331	13 961	16 427	12 513	15 201
Blé dur	3 246	3 665	3 976	4 905	3 938
Orge	54	454	672	277	262
Orge de premier choix	2 205	2 273	2 554	1 922	2 267
<b>Total</b>	<b>18 836</b>	<b>20 353</b>	<b>23 629</b>	<b>19 617</b>	<b>21 668</b>

# La CCB: une valeur sûre qui permet aux producteurs de dégager un maximum de profits

Dans l'adversité, sachons nos priorités.

L'année qui vient de s'écouler ne s'est pas passée sans mal pour bon nombre de producteurs de l'Ouest canadien. Il leur a fallu pour ainsi dire passer à la loupe chaque aspect de leur entreprise – déterminer ce qui était prioritaire et ce qui ne l'était pas. Certains ont dû prendre des décisions très difficiles: sacrifier un troupeau parce qu'il n'y avait pas assez d'herbe dans les prés ou laisser des champs en friche... La culture, comme vous le savez, n'est pas un métier pour les petites natures. Mais quand le temps se veut contraire, comme en 2001-2002, il est bon que les agriculteurs se souviennent de ces « valeurs sûres » qui leur permettent bon an mal an de rester en affaires et de bâtir sur des valeurs sûres pour envisager l'avenir avec plus de sérénité.

La CCB est l'une de ces « valeurs sûres » auxquelles les producteurs des Prairies peuvent se fier. Nous tâchons d'être des négociants compétents et agressifs de leur blé et de leur orge, qui leur permettent à eux producteurs de toucher un peu plus tout au long de la chaîne de commercialisation où intervient la CCB. Pour ce faire, nous avons des outils – le principe du guichet unique des ventes, la formule des comptes de mise en commun, sans oublier la garantie du gouvernement sur les ventes à crédit et sur les paiements aux producteurs. Ces outils sont le noyau dur de l'économie céréalière des Prairies, noyau qui permet aux producteurs de dégager un maximum de profits à la vente de leur blé et de leur orge sur différents marchés, créneaux et débouchés.

Le rapport annuel de cette année repose sur le thème *Valeurs sûres*. Cette thématique met en relief la stabilité que représente la CCB dans la commercialisation du grain et souligne l'irréductible responsabilité de la CCB vis-à-vis des producteurs. Cette thématique fait également allusion à la nécessité pour la CCB de maximiser le revenu des agriculteurs. Ce rapport repose enfin sur les six vertus cardinales au bon fonctionnement de la CCB:

- Apporter une valeur ajoutée au producteur
- Assurer une gamme de services de première qualité
- Accompagner les individus (employés) dans leur développement
- Faire preuve de la plus grande intégrité
- Maintenir le calibre auquel s'attendent nos clients et partenaires
- Faire preuve d'un sens de l'innovation et du progrès

## TABLE DES MATIÈRES

Valeurs sûres	2
Message du Président du conseil et du Président-directeur général	14
Activités de la CCB: faits saillants	15
Conseil d'administration	16
La régie de la Commission	18
L'équipe de direction	22
Analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation	24
Glossaire de termes et expressions du vocabulaire économique et financier	24
Comptes de mise en commun:	
Blé	26
Blé dur	28
Orge fourragère	30
Orge de premier choix	32
États financiers	39
Notes complémentaires	49

En écho aux difficultés que connaissaient les producteurs en 2001-2002 et qu'ils continuent d'éprouver, vous verrez que ce rapport annuel est à la fois simple et humble dans sa présentation: moins de photos, économies d'impression, plus court aussi.

## Voir à ce que les agriculteurs des Prairies y gagnent en travaillant avec nous: tel est notre mandat.

Les *valeurs sûres* avec lesquelles nous travaillons ne sont pas des mots en l'air mais bien le principe qui guide nos décisions et chacune de nos initiatives.

“ Cette nouvelle boulangerie à échelle réduite montre aux clients comment utiliser au mieux le blé et la farine de blé canadien.”

– **Art Macklin**, administrateur de la CCB et président de l'IICG



## Valoriser l'investissement des agriculteurs

des résultats probants dans  
la plus grande transparence

Le mandat de la CCB consiste à élargir la gamme des débouchés commerciaux pour les différentes cultures des producteurs des Prairies. Il s'agit par conséquent de trouver de nouveaux marchés pour les cultures déjà en cours de production et de prendre l'initiative en ce qui concerne le développement de ces nouvelles variétés de blé et d'orge qui assureront la part de marché des producteurs de l'Ouest canadien dans les années à venir.

*PAGE EN REGARD (DE GAUCHE À DROITE): Art Macklin, administrateur de la CCB et président du conseil d'administration de l'Institut international du Canada pour le grain (IICG) lors de la cérémonie d'ouverture de la boulangerie-pilote de l'IICG en avril 2002; la CCB a également été le principal commanditaire du Centre canadien des technologies de l'orge de brasserie, qui ouvrait ses portes en octobre 2001; le bulletin d'information Canadian Grain (en anglais, en mandarin et en japonais) est distribué à nos partenaires de la région Asie-Pacifique.; la CCB avait envoyé un délégué au séminaire technique à la Brasserie Janjing, Pékin (Chine), décembre 2001.*



*La famille Elliott : de g. à d. Jamie, Chad, Vicky, Blair et Brent. Leur exploitation se situe près de McLaughlin, (Alberta).*

“ **La clé de notre avenir**, c'est ni plus ni moins le développement de nouveaux marchés. Grâce aux initiatives comme le Centre canadien des technologies de l'orge de brasserie et son implication constante aux activités de l'Institut international du Canada pour le grain, la CCB nous aide à bien nous situer par rapport à nos concurrents sur les différents marchés. ”

**Blair Elliott** – McLaughlin, (Alberta)

“Nous avons la chance d’avoir  
le cheval gagnant (le blé dur de  
l’Ouest canadien) : voulez-vous me  
dire pourquoi nous en changerions?”

– Michel Marbot,  
meunier et fabricant de pâtes



Imbattables  
côté service

nous ne perdons jamais  
notre client de l’œil

La CCB assure plusieurs liens essentiels dans la chaîne qui relie les producteurs aux clients. La CCB organise des rencontres individuelles entre les uns et les autres, des visites pour mieux renseigner ses clients et des séminaires d'information à l'intention des producteurs pour les tenir informés des besoins des clients.

**PAGE EN REGARD (DE GAUCHE À DROITE):** Michel Marbot est propriétaire-exploitant de la fabrique de pâtes Malma, en Pologne, à partir de blé dur canadien Navigator; Ramzy Yelda de la CCB, Michel Marbot et l'administrateur Larry Hill lors de la conférence Durum Customer Connection II à Lethbridge, (Alberta); un groupe de meuniers du Royaume-Uni visitait une ferme près de Somerset, (Manitoba); les lauréats du Concours du meilleur producteur de blé dur visitent une usine de fabrication de pâtes à Montréal.



*Doug et Kirt Mueller exploitent une ferme près de Foremost, (Alberta).*

“ **Tout le monde parle de mettre les producteurs** en rapport avec les utilisateurs : eh bien, c'est ce que fait la CCB chaque année à sa conférence sur le blé dur. ”

**Kirt Mueller** – Foremost, (Alberta)

“Le dynamisme de la CCB tient à ses employés. Sa réussite est à la mesure de la diversité de ses employés et de leur qualifications supérieures.”

– Site Web de la CCB



Voir au  
progrès  
de nos  
employés

respect, épanouissement et reconnaissance  
du personnel, la clé de nos succès



Les employés et employées de la CCB constituent son atout principal, puisqu'ils apportent formation et expérience à l'organisation. Nombreux sont ceux qui viennent de milieux d'agriculteurs. La CCB leur apporte des conditions de travail intéressantes et la possibilité d'améliorer leurs aptitudes. La CCB investit également dans le développement professionnel des étudiants de l'Ouest canadien par le biais de bourses d'études.

**PAGE EN REGARD (DE GAUCHE À DROITE):** Earl Geddes de la CCB remet une plaque à Tracy Brunet, étudiante à l'Université du Manitoba; tableau d'honneur 2001-2002 indiquant le nom des récipiendaires; Carl Potts, récipiendaire originaire de Watrous, (Saskatchewan) travaille comme analyste dans la planification stratégique à la CCB; remise de certificat aux employés de la CCB ayant achevé un cours de formation interne en gestion.



Récipiendaire d'une bourse d'études, Bev Staniland est chef d'équipe au Centre d'affaires de la CCB.

“ **L'agriculture a toujours occupé** une place de premier ordre dans ma vie. J'ai grandi sur une ferme et j'ai toujours pris part aux activités communautaires. J'ai eu de la chance d'obtenir cette bourse de la CCB en 1994, ce qui m'a aidé à terminer mes études. Travailler au Centre d'affaires de la CCB me convient tout-à-fait. J'aime le contact avec les agriculteurs et tous ceux qui travaillent dans l'industrie céréalière. ”

**Bev Staniland** – Minitonas, (Manitoba)

“L’audit nous a donné la preuve  
que la CCB est une agence de  
commercialisation efficace  
et bien gérée.”

– Ken Ritter, président  
du conseil de la CCB



L’intégrité,  
ça se voit

faire preuve de la plus grande intégrité  
dans tout ce que nous faisons

Intégrité et moralité sont l'épine dorsale de toute entreprise qui veut réussir; ce sont deux facteurs indispensables à sa survie à long terme. La réputation sans tache de la CCB lui vaut la confiance des producteurs qui la dirigent. Un audit récent entrepris par le Vérificateur général du Canada révélait que la CCB est bel et bien efficacement gérée.

**PAGE EN REGARD (DE GAUCHE À DROITE):** Le rapport du Vérificateur général était communiqué en février 2002 après deux ans de travail; des représentants de la CCB et madame Sheila Fraser, Vérificatrice générale du Canada, lors de la conférence de presse; le cabinet de comptables agréés Deloitte & Touche a analysé les principes méthodologiques employés à l'étude intitulée 'Benchmarks to measure CWB Performance'; en février-mars 2002, les 10 administrateurs élus de la CCB organisaient dans tout l'Ouest canadien 41 réunions sur le thème de la responsabilité de l'organisation.



La ferme de Bill Toews se trouve près de Kane, (Manitoba).

“ Je savais que la CCB était bien gérée, mais ce rapport du Vérificateur général m'en a donné la preuve. Et puis je me félicite de ce que la CCB aille dans le sens des recommandations au rapport parce que dans la vie comme pour une corporation, c'est la même chose : il faut avoir des objectifs et une stratégie à long terme. ”

Bill Toews – Kane, (Manitoba)

“Sous le label La qualité d’abord,  
la CCB livre ce qui se fait de mieux  
en terme de grain et de service  
dans toute l’Amérique du Nord.”

– John Miller, président,  
Miller Milling, Virginie, (États-Unis)



## La CCB : leader mondial

une réputation d’excellence  
à préserver à tout prix

Sans relâche axée sur l'excellence, la CCB s'implique activement dans de nombreux aspects de l'industrie du grain dans l'Ouest canadien. Ceci s'est traduit par de nombreux partenariats comme l'entente qui consiste à fournir aux clients américains du blé de qualité de façon uniforme et régulière, une Conférence sur l'agriculture de calibre mondial, un Concours de boulangerie au Japon.

**PAGE EN REGARD (DE GAUCHE À DROITE):** La CCB remettait la plaque La qualité d'abord au personnel d'Ag Pro – SWP de Saskatoon, (Saskatchewan) pour leurs expéditions de blé CWRS; la CCB est fier commanditaire de GrainWorld, un des plus importants salons agricoles au Canada; le deuxième Concours de boulangerie organisé dans la capitale japonaise se déroulait dans le cadre des Championnats canadiens de cuisine.



*Mark Schell, directeur des opérations et Renée Olson, adjointe administrative de South West Terminal Ltd. à Antelope, (Saskatchewan) : gagnant de la plaque La qualité d'abord pour leurs expéditions de blé dur.*

“ **Nous sommes très fiers** d'avoir satisfait aux critères de la CCB pour cette distinction La qualité d'abord. Nous sommes très honorés ainsi que les producteurs qui vendent leur grain par notre intermédiaire. ”

**Mark Schell** – Antelope, (Saskatchewan)

“Les producteurs nous ont dit qu'ils apprécient la flexibilité que leur apportent les différentes options de paiement.”

– Ken Ritter, président du conseil de la CCB



Évoluer  
pour nous  
c'est une  
tradition

des idées qui germent et puis qui gagnent  
pour l'ensemble des agriculteurs des Prairies

Une organisation qui marche, c'est une entreprise sans cesse à la recherche de solutions innovatrices. À la CCB, l'objectif consiste à toujours trouver de nouvelles façons de mieux servir les producteurs de grain : contrats en ligne, élargissement de la gamme d'options de paiement, amélioration du système de transport du grain.

**PAGE EN REGARD (DE GAUCHE À DROITE):** Grâce à un logiciel sécurisé, les agriculteurs peuvent désormais remplir, modifier ou visualiser leurs contrats en ligne; en 2001-2002, la CCB commençait l'administration des wagons de producteurs; l'intérêt des producteurs pour les différentes Options de paiement au producteur (OPP) ne cesse de croître.



*Terry et T.J. Schullman exploitent une ferme près de Swan River, (Manitoba).*

“ Grâce aux Options de paiement au producteur de la CCB, j'ai pu profiter des bons prix du grain au printemps 2001. Pour moi, c'est très important de pouvoir choisir entre commercialiser mon grain par moi-même ou par le biais des comptes de mise en commun. ”

**Terry Schullman** – Swan River, (Manitoba)

# Message du Président du conseil et du Président-directeur général

Il convient de féliciter les producteurs de l'Ouest canadien pour leurs récoltes de blé et d'orge en 2001, en dépit des effets de la sécheresse. Les raisons sont nombreuses pour lesquelles le blé et l'orge des Prairies servent de référence dans le monde. La raison majeure de ce succès tient à la capacité de ces agriculteurs à produire et à livrer des produits de qualité, même dans les circonstances les plus difficiles. Profitant du recul, il faut dire que l'année 2001 aurait pu être encore plus difficile qu'elle l'a été, vu ce qu'a été 2002. Mais 2001 restera néanmoins dans les annales des Prairies comme une année rude.

Certains accomplissements, du point de vue de la commercialisation, méritent d'être soulignés. D'abord nous avons réussi notre objectif de 16 millions de tonnes à l'exportation. Deuxièmement, nous avons ouvert des brèches sur de nouveaux marchés très prometteurs. Troisièmement, nous avons considérablement diminué nos stocks de blé dur.

Ce qui précède résume nos accomplissements sur le terrain pour ainsi dire. Mais cet exercice a également vu d'importants développements à d'autres égards. Le Bureau du Vérificateur Général (BVG) terminait son enquête sur les comptes de la CCB et soumettait son rapport. Si le BVG pouvait signaler quelques 'lacunes importantes' dans le domaine de la planification à long terme et dans la façon dont nous rendons compte de nos opérations, ce même BVG signalait notamment que:

- "la CCB jouit d'une très bonne réputation au titre d'agence forte et compétente de commercialisation de grains de qualité."
- "nous avons constaté que la CCB calcule le bénéfice net total aux comptes de mise en commun à distribuer conformément aux dispositions de la *Loi sur la Commission canadienne du blé* et à la politique de mise en commun des prix de la CCB."
- "les ressources de la société sont gérées économiquement et efficacement et elle s'acquitte efficacement de son mandat."

Nous avons considérablement élargi le nombre des options de paiement disponibles aux producteurs. Les contrats à prix fixe et sur base ont été étendus à l'ensemble des classes de blé et à la fin du printemps 2002 était introduit un Contrat à prix fixe pour le blé dur. La campagne 2001-2002 vit la naissance d'une Option de paiement anticipé (OPA) sur le blé tendre blanc de printemps de l'Ouest canadien, sur le blé roux d'hiver et sur l'orge fourragère engagée à Contrat de livraison garantie. En fin de campagne, l'OPA était étendue à toutes les classes de blé (blé dur excepté).

**Greg Arason, PDG (à gauche) et Ken Ritter, président du conseil d'administration**



Nous passons un cap important avec l'accord de principe établi avec les membres de la *Western Grain Elevator Association* et de la *Inland*

*Terminal Association* sur un ensemble de questions relatives à la manutention et au transport du grain. À l'instar d'autres accords signés avec les principales compagnies de chemins de fer, cet accord entraînait de substantielles économies aux comptes 2001-2002, distribuées aux producteurs par l'intermédiaire des comptes de mise en commun.

La CCB conservait l'accès au marché américain malgré la plus récente mise en cause de ses pratiques commerciales par les Américains. Bien que la *North Dakota Wheat Commission* ait demandé l'imposition de droits (tarifs) sur les importations de blé et de blé dur du Canada vers les États-Unis, aucune mesure n'avait été adoptée lorsqu'était publié le rapport du Représentant au commerce à la mi-février. Le rapport laissait entendre que l'imposition de droits compensatoires pour *dumping* étaient toujours envisageables. À l'heure où nous écrivons ce rapport, nous sommes à nouveau à la merci du harcèlement de nos voisins américains. Nous allons combattre ces allégations comme nous avons repoussé les assauts précédents.

Tous comptes faits, nous nous félicitons de ce qui a été accompli durant l'année qui vient de s'écouler. Compte tenu de la nomination imminente d'un nouveau président-directeur général et du renouvellement du conseil d'administration à l'issue des élections dans cinq districts, nous avons confiance que la CCB saura relever les défis à venir.

**KEN RITTER**  
Président, conseil d'administration

**GREG ARASON**  
Président-directeur général



# Activités de la CCB: faits saillants

PRODUCTEURS	
<b>OBJECTIFS STRATÉGIQUES</b>	Répondre aux besoins des producteurs et par là gagner leur soutien en établissant la crédibilité de la CCB.
<b>INITIATIVES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement et mise en place de la programmation: <i>Option de paiement anticipé</i> (OPA).</li> <li>• Développement et mise en place d'une stratégie <i>Affaires CCB en ligne</i>.</li> <li>• Mise à jour de réglementation des livraisons à la CCB.</li> <li>• Améliorer les relations de la CCB avec les médias.</li> <li>• Thématization des dossiers-clés et relations publiques de la CCB.</li> </ul>	<b>RÉSULTATS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tonnage de blé CWRW en OPA: 9 342 tonnes.</li> <li>• Tonnage de blé CWSWS en OPA: 1 966 tonnes.</li> <li>• L'OPA devrait être généralisée à toutes les classes de blé (sauf blé dur) en 2002-2003.</li> <li>• Lancement du nouveau site web et de la programmation Affaires en ligne le 3 septembre 2002.</li> <li>• Mise en place des changements à la réglementation en matière de livraisons: élimination des appels sur la base de la surface au profit d'appels à contrat; relèvement du tonnage minimum à 45 tonnes; majoration de l'âge obligatoire / Carnet de livraisons.</li> <li>• Des rencontres avec les principaux organes de presse ont eu lieu.</li> <li>• Quatre campagnes thématiques étaient orchestrées: économies de transport; rapport du Vérificateur général; améliorations à la programmation des Options de paiement aux producteurs; relations commerciales Canada-États-Unis.</li> </ul>
MANDAT	
<b>OBJECTIFS STRATÉGIQUES</b>	Consolider le mandat canadien de la CCB et doper sa présence sur les marchés internationaux.
<b>INITIATIVES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer des relations plus efficaces avec les différents niveaux de gouvernement.</li> <li>• Articuler une politique commerciale globale.</li> </ul>	<b>RÉSULTATS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La stratégie des relations de la CCB avec le gouvernement était approuvée en mai 2002.</li> <li>• La position et les opinions de la CCB continuent d'être relayées par le gouvernement du Canada aux forums tels que l'OMC et autres organismes bilatéraux, internationaux.</li> </ul>
CLIENTS	
<b>OBJECTIFS STRATÉGIQUES</b>	Capter, développer et maintenir nos marchés étrangers en assurant la livraison de produits de qualité et une prestation de services hors-pair auprès de nos clients dans le monde.
<b>INITIATIVES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir l'appui de la CCB à sa stratégie en matière d'OGM.</li> <li>• Formuler, articuler l'Analyse prospective de la production et des marchés du grain d'ici 2005-2006, 2010-2011.</li> <li>• Apprécier dans son ampleur les questions: 1) normes de classement fondamentales / normes à l'exportation; 2) mélanges de grains en silos de collecte / en silo terminal.</li> </ul>	<b>RÉSULTATS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place en décembre 2001 d'un Groupe de travail de la filière canadienne du grain.</li> <li>• Publication d'un article "<i>Agronomic Assessment of RoundUp Ready Wheat</i>" en juin 2002.</li> <li>• Développement des critères sine qua non à l'introduction de blés génétiquement modifiés à l'échelle commerciale.</li> <li>• Voir à ce que la réglementation canadienne et internationale ne compromette pas les intérêts des producteurs de grain.</li> <li>• Conclusion d'une étude à long terme : tendances de la production et des échanges dans le monde.</li> <li>• Création d'un groupe de travail CCB-CCG: superviser et évaluer modalités de fonctionnement/qualité: classement des variétés, mélanges et transport en vrac, classement électronique des variétés / fiches techniques du grain, amélioration de la traçabilité.</li> <li>• Initiation d'un projet conjoint CCB/CCG pour déterminer si de nouvelles technologies pourraient répondre aux inquiétudes en matière d'indice de chute.</li> </ul>
EMPLOYÉS/ENTREPRISE	
<b>OBJECTIFS STRATÉGIQUES</b>	Atteindre les meilleurs résultats en matière de: ressources humaines, prestations technologiques en matière de renseignements économiques et financiers; tous programmes d'entreprise susceptibles de consolider la bonne marche des affaires de la CCB.
<b>INITIATIVES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réorganisation du modèle de la prestation de services en technologies de l'information.</li> <li>• Plan d'action dérivé des résultats d'un sondage des employés.</li> <li>• Finaliser le processus de planification systématique.</li> <li>• Développer et mettre en place une stratégie systématique de planification des besoins en ressources humaines.</li> </ul>	<b>RÉSULTATS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation du programme de renouvellement du service des technologies de l'info en mai 2001.</li> <li>• Conclusion de rapports sur la communication interne et sur la rémunération de la masse salariale.</li> <li>• Conclusion et approbation en avril 2002 d'un Plan quinquennal (5 ans): les échéances 2002-2003 sont en place.</li> <li>• Approbation d'un document articulant les modalités de planification de la relève et de formation continue des cadres de direction.</li> </ul>

# Un conseil d'administration avec des gens du métier

Le conseil d'administration de la CCB se compose de dix agriculteurs élus par leurs collègues et de cinq administrateurs désignés par le gouvernement fédéral (il restait un siège à pourvoir en fin de campagne 2001-2002). Cette nouvelle structure est en place depuis 1998. Cette structure place le contrôle de la CCB entre les mains des agriculteurs et garantit la responsabilité de la CCB devant les agriculteurs pour tout ce qu'elle entreprend.

## **ART MACKLIN (District 1):**

Exploite la ferme familiale – grain et bétail – près de Grande Prairie, (Alberta). Actif au sein de sa congrégation et de sa communauté, il a présidé le Syndicat national des cultivateurs et le Comité consultatif auprès de la CCB.

## **JAMES CHATENAY (District 2):**

Exploite la ferme familiale près de Penhold, (Alberta). Diplômé du Olds Agricultural College, il a été pendant six ans directeur de l'Association des éleveurs de charolais de l'Alberta.

## **GREG ARASON, Président-directeur**

### **générale de la CCB (désigné):**

Travaille dans l'industrie du grain depuis plus de 30 ans. Il a été PDG de Manitoba Pool Elevators et a siégé comme administrateur de plusieurs organisations dans le secteur agroalimentaire. Il a fait ses études à l'Université du Manitoba (agriculture) et en gestion à la Banff School of Advanced Management.

## **LARRY HILL (District 3):**

Agriculteur dans la région de Swift Current, (Saskatchewan). Diplômé en génie agricole et économie agricole de l'Université de la Saskatchewan, il a travaillé un temps pour Saskatchewan Agriculture.

## **KEN RITTER, Président du conseil d'administration de la CCB (District 4):**

Exploite la ferme familiale près de Kindersley, (Saskatchewan). Ken a exercé le droit et enseigné au Canada et en Australie. Il est président du conseil d'administration de la CCB depuis sa mise en place.

## **BONNIE DUPONT (désignée):**

Vice-présidente de la société Enbridge Inc. à Calgary, (Alberta). Elle est spécialisée dans le domaine du transport de l'énergie et de la manutention du grain et a occupé plusieurs fonctions de cadre supérieur pour Alberta Wheat Pool et Saskatchewan Wheat Pool. Titulaire d'une licence en aide sociale de l'Université de Regina avec spécialisation en administration de programme et psychologie de l'évaluation, elle détient une maîtrise en gestion des ressources humaines de l'Université de Calgary.

## **JOHN M. CLAIR (District 5):**

Partenaire principal de l'exploitation familiale qui produit du blé, du canola, des pois et de l'orge près de Radisson, (Saskatchewan). Il est actuellement vice-président de l'Association de conservation des sols de la Saskatchewan. Il a siégé au Comité consultatif de la CCB pendant huit ans avant d'être élu administrateur.

## **IAN MCCREARY (District 6):**

Exploite une ferme mixte près de Bladworth, (Saskatchewan). Titulaire d'une maîtrise en économie agricole, il a travaillé pour la CCB comme cadre en marketing et analyste des politiques de la CCB. L'expérience internationale de Ian l'a vu gérer un projet-pilote d'aide alimentaire avec la Banque de céréales vivrières du Canada.

## **EDWARD ZINGER (désigné):**

A travaillé avec la Banque de Montréal dans l'Ouest canadien et à Toronto pendant 39 ans. Ed est un professionnel de la finance, de l'investissement et des relations avec les gouvernements. Il est membre de l'Institut des banquiers du Canada et diplômé de la Banff School of Advanced Management.

## **MICHEAL HALYK (District 7):**

Exploite une ferme à grains, oléagineux, légumineuses, luzerne, semences et bétail près de Melville, (Saskatchewan). Micheal est impliqué dans plusieurs groupes de réflexion sur l'économie agricole, dont l'ancien Comité consultatif de la CCB. Au cours

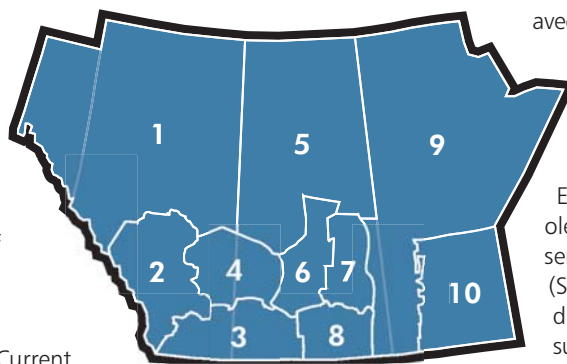
de sa carrière, il a obtenu divers certificats spécialisés en arpentage et relevé de terrains, comptabilité agricole, génétique de l'élevage et propagation des semences.

## **ROD FLAMAN (District 8):**

Avec son épouse Jeanne, exploite une ferme au sud de la vallée Qu'Appelle, près d'Edenwold, (Saskatchewan). Leur exploitation, qui produit plusieurs cultures et produits horticoles, attend sa certification biologique. Rod obtenait un diplôme d'ingénieur de l'Université de la Saskatchewan. Il compte parmi les fondateurs du Terminal 22 à Belcarres, (Saskatchewan) et a siégé au conseil exécutif de l'Association des producteurs de fruits de la Saskatchewan (président) et de l'Association des horticulteurs de la Saskatchewan.

## **BILL NICHOLSON (District 9):**

Exploite une ferme près de Shoal Lake, (Manitoba). Bill siégeait au Comité consultatif de la CCB et a été un représentant de Manitoba Pool. Il est titulaire d'un diplôme en génie agricole, a travaillé dans le domaine de l'équipement agricole et siège présentement comme président du conseil d'une mutuelle de crédit.





*Photo prise à la réunion du conseil qui a eu lieu le 16 octobre 2002.*

*Debout de gauche à droite:* Wilfred (Butch) Harder, Art Macklin, Larry Hill, Micheal Halyk, Ian McCreary, Ross L. Keith, Bill Nicholson, Edward Zinger

*Assis de gauche à droite:* John M. Clair, Rod Flaman, Ken Ritter, Greg Arason, Bonnie DuPont

*Absent:* James Chatenay

**WILFRED (BUTCH) HARDER (District 10):**

Exploite une ferme près de Lowe Farm et une ferme à Headingley, (Manitoba). Il a également siégé au Comité consultatif de la CCB et comme directeur de Manitoba Pool Elevators et de l'Association des coopératives du Canada. De plus, il a servi au conseil de direction de Xcan Grain et de Western Coop Fertilizer.

**ROSS L. KEITH (désigné):**

Président du consortium immobilier Nicor Group et ancien associé du cabinet d'avocats de Regina, MacLean-Keith. Il est titulaire de diplômes de l'Université de Regina en arts, commerce et en droit. Ross est président de l'exploitation familiale dans le sud de la Saskatchewan.

**Conseil d'administration: quoi de neuf?**

Depuis la fin de la campagne 2001-2002, la composition du conseil d'administration s'est quelque peu modifiée :

- John Clair, administrateur élu du district 5, a pris sa retraite à la fin de son mandat de quatre ans.
- Allen Oberg, qui exploite une ferme mixte à Forestburg, (Alberta), a été élu à l'automne pour représenter le district 5.
- Pour le district 7, c'est Dwayne Anderson qui a été élu. Dwayne est originaire de la région de Fosstown, Rose Valley en Saskatchewan où il exploite une ferme céréalière.
- Greg Arason, Président-directeur général de 1998 à 2002, a quitté ses fonctions le 31 décembre 2002. C'est Adrian Measner, Vice-Président exécutif, Marketing, qui le remplace à ce poste.

# La régie de la Commission

## COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration en place depuis 1998 se compose de 15 administrateurs dont dix élus par les producteurs de grain des Prairies. Les administrateurs élus forment la majorité au conseil d'administration de la CCB. Ils sont là pour représenter les intérêts des producteurs de grain et pour apporter à la table le fruit de leur expérience en production agricole, en commercialisation de matières premières, en gestion d'organisations agricoles locales et gestion d'entreprises dans le domaine de l'agroalimentaire. Ces administrateurs élus représentent dix districts électoraux dans l'Ouest canadien. *La Loi sur la Commission canadienne du blé* prévoit des élections tous les deux ans dans cinq de ces districts; chaque administrateur sert par conséquent un mandat de quatre ans. Lors des élections de 2002, les agriculteurs se prononçaient dans les Districts 1, 3, 5, 7 et 9. En 2004, des élections auront lieu dans les Districts 2, 4, 6, 8 et 10.

Les cinq autres administrateurs sont nommés par le gouvernement fédéral. Parmi eux, on compte le Président-directeur général qui dirige l'équipe des cadres de direction et qui répond de la performance de la CCB au conseil d'administration. Le PDG de la CCB est rémunéré en fonction de paramètres établis par le conseil d'administration. Les autres administrateurs désignés servent un mandat de trois ans et représentent divers domaines d'expertise économique et industrielle. Durant la campagne 2001-2002, l'administrateur David Hilton ayant atteint le terme de son mandat, c'est Ed Zinger qui le remplaçait. Monsieur Zinger dispose de près de 40 ans d'expérience dans le secteur bancaire, la finance, les placements et les mécanismes de prêt dans le secteur des ressources naturelles. En décembre 2001, Betty-Anne Heggie démissionnait du conseil; en fin de campagne 2001-2002, aucun remplacement ne lui avait encore été assuré.

## MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Par l'intermédiaire des dix administrateurs qu'ils élisent au conseil d'administration de la CCB, les producteurs ont non seulement les moyens d'engager la CCB dans le sens où ils l'entendent mais ils disposent du leadership nécessaire à la bonne marche de leur agence de commercialisation. Le contrôle de la CCB par les producteurs est un élément fondamental de sa régie – élément qui se traduit dans la vision de la CCB et dans sa mission.

Le conseil d'administration est plus particulièrement responsable de l'établissement d'une stratégie, de l'analyse et de l'aval à donner aux plans stratégiques, au budget, aux états financiers, au plan d'affaires pour l'année et au plan d'emprunts. Le conseil veille également à ce que la direction dispose des systèmes nécessaires pour gérer le risque, pour préserver l'intégrité des contrôles financiers et pour davantage de transparence au niveau des services d'information. Le conseil est doté de pouvoirs et responsabilités; le conseil dispose de tous les attributs incombant à une corporation, y compris un droit de regard sur la direction.

## RÉSULTATS

Des efforts ininterrompus sont en cours pour améliorer encore la performance du conseil d'administration. Depuis quatre ans qu'il existe, le conseil travaille à différents niveaux pour démontrer son engagement. Conformément à son engagement qui consiste à assurer une régie aussi satisfaisante que possible et pour répondre aux recommandations contenues dans le rapport du Vérificateur général, le conseil d'administration peut se féliciter des résultats suivants obtenus durant la campagne 2002-2003:

- **Suivi en cours des recommandations du BVG en matière de régie** – Le conseil déployait toute une série de mesures pour répondre aux questions soulevées dans le rapport du Vérificateur général; un plan d'action était adopté, comportant la restructuration des comités du conseil et une sollicitation accrue de la direction au service du rendement de l'entreprise.
- **Évaluation du conseil et des comités** – Des mesures d'auto-évaluation étaient engagées avec l'aide d'un expert externe retenu pour compiler les résultats et fournir des recommandations. Le conseil d'administration a pris connaissance de ces recommandations ainsi que de celles au rapport du BVG.
- **Remplacement du PDG** – Avec la retraite imminente de Greg Arason le 31 décembre 2002, le conseil mettait sur pied un comité de sélection du nouveau Président-directeur général. Ce comité assista le conseil durant le processus de pré-sélection jusqu'à ce qu'un nom soit soumis pour approbation au gouvernement fédéral.
- **Élections** – Le conseil d'administration approuvait un certain nombre de recommandations visant à améliorer le processus des élections au conseil, dont modifications des dispositions du processus (ces recommandations étaient transmises à Ottawa et entraînaient la révision des dispositions électorales). Le Code de conduite en période électorale a également été révisé et amélioré.
- **Qualifications des administrateurs** – Une liste des qualités souhaitables a été compilée qui comprend les qualités requises de l'ensemble des membres du conseil ainsi que les aptitudes, l'expérience et l'expertise particulières nécessaires au conseil. Le conseil remettait au gouvernement ce profil-type dans le cadre des sièges à pourvoir au conseil.
- **Aménagements du régime de retraite des employés** – Le conseil d'administration surveillait les aménagements au régime de retraite des employés et autorisait l'adoption d'un régime de référence.
- **Conflits d'intérêts** – Le conseil d'administration approuvait un mécanisme qui permet chaque année à un membre du conseil de déclarer tous risques de conflits d'intérêts.
- **Mandats des comités du conseil** – Le conseil d'administration s'est livré à un examen systématique des pouvoirs et mandats de chacun des comités permanents et ad hoc représentés au conseil.
- **Évaluation de la performance** – L'évaluation annuelle de la performance du PDG a été accomplie.

- **Politique sur les émoluments des membres du conseil** – Le vérificateur externe examinait les dépenses des administrateurs; la politique concernant la rémunération des membres du conseil était revue et corrigée; des améliorations étaient apportées.
- **Planification de la relève** – Le conseil mettait en place un protocole de gestion de la relève; les modalités de cette mise en place ont été approuvées.
- **Réglementation des contributions politiques** – Le conseil analysait avant de modifier la réglementation en matière de contributions politiques pour prévenir toute affectation de fonds de la corporation à aucunes fins politiques.
- **Orientation des nouveaux membres du conseil** – Les deux nouveaux membres du conseil avaient droit à un séminaire d'orientation approfondie.



## Structure des comités en 2001-2002

Le conseil d'administration comporte quatre comités permanents et plusieurs comités ad hoc, dont les mandats respectivement sont révisés chaque année.

### COMITÉ À L'AUDIT ET AUX FINANCES

**Mandat:** Ce comité veille à ce que les services comptables et financiers s'acquittent de leurs tâches en temps voulu et avec la plus grande exactitude, y compris au niveau des contrôles internes. C'est ce comité qui supervise les modalités de la vérification interne qui a lieu chaque année, qui analyse les états financiers annuels et les méthodes comptables, qui examine les politiques, propositions et initiatives en matière de gestion du risque financier.

**Membres:** David Hilton (président d'août à décembre 2001), Larry Hill (président depuis février 2002), James Chatenay, John Clair, Ed Zinger

### Accomplissements durant l'exercice 2001-2002:

- Contrôle des opérations durant la vérification spéciale du Vérificateur général et coordination de la réponse à formuler aux recommandations du Vérificateur.
- Autorisation des états financiers et des notes relatives à l'exercice clos le 31 juillet 2001.
- Analyse des plans d'affaires et budget de la Commission pour 2002-2003: approbation recommandée (conjointement avec le Comité aux questions stratégiques).
- Approbation recommandée des modifications aux dispositions en matière de risque financier.
- Analyse des différentes offres à l'audit extérieur et recommandation que soit reconduit dans ses fonctions le cabinet Deloitte & Touche.
- Analyse des activités de gestion du risque financier.

## COMITÉ À LA RÉGIE DE L'ENTREPRISE ET AUX RESSOURCES HUMAINES

**Mandat:** Ce comité s'intéresse essentiellement aux questions de régie pour améliorer l'efficacité du conseil et de l'organisation. Ce comité assiste le conseil en ce qui a trait aux ressources humaines et aux salaires.

**Membres:** Betty-Ann Heggie (co-présidente d'août à décembre 2001), Art Macklin (co-président d'août 2001 à février 2002 et désormais simple membre du comité), Bonnie DuPont (présidente depuis février 2002), Ken Ritter

### Accomplissements 2001-2002:

- Analyse approfondie de la régie et formulation d'une réponse aux observations à ce sujet du Bureau du Vérificateur général.
- Examen du processus de révision des élections au conseil et aval recommandé du Code de conduite en période électorale.

- Le comité a mené à terme le processus d'examen annuel du mandat de chacun des comités.
- Parrainage du processus d'évaluation annuelle du conseil, des comités, du PDG.
- Approbation d'un *modus operandi* à la planification de la relève: direction et Président-directeur général.
- Le comité pilotait le processus de révision du régime de retraite, recommandait l'adoption d'un régime de référence.
- Le comité soumettait pour approbation une liste des qualités requises au poste d'administrateur.
- Le comité autorisait un certain nombre de changements à la politique de rémunération des membres du conseil d'administration.

## COMITÉ AUX QUESTIONS STRATÉGIQUES

**Mandat:** Ce comité a la charge de formuler stratégies et politiques; de voir à ce que les priorités, calendriers et modalités soient soumises à considération. Ce comité coordonne la formulation de l'avis du conseil au processus de planification stratégique de la CCB.

**Membres:** Ian McCreary (président), Greg Arason, Rod Flaman, Bill Nicholson

### Accomplissements 2001-2002:

- Ce comité veillait au développement du plan à long terme et recommandait son adoption (en collaboration avec le Comité à l'audit et aux finances).
- Ce comité recommandait que soit adoptée une Déclaration des principes fondamentaux de la CCB.

- Ce comité recommandait les améliorations aux méthodes de paiement des producteurs et leur élargissement en 2002-2003.
- Analyse et recommandation d'adoption de modifications à la politique de livraisons du grain.
- Conjointement avec le Comité aux relations avec les producteurs, ce comité participait à la formulation d'une réponse au projet de réformes de la politique agricole du gouvernement fédéral.
- Ce comité recommandait l'aval de diverses options relatives à l'approvisionnement en orge fourragère (lieu d'origine).
- Parrainage du document soumis relativement à la réforme de la Commission canadienne du grain.

## COMITÉ AUX RELATIONS AVEC LES PRODUCTEURS

**Mandat:** Ce comité s'occupe pour le conseil de la mise en place de stratégies et politiques de relations avec les producteurs, avec le gouvernement.

**Membres:** Micheal Halyk (président), Wilfred Harder, Ross Keith

### Accomplissements 2001-2002:

- Ce comité recommandait l'aval d'une proposition visant à rationaliser l'exploitation médiatique des dossiers auxquels se voit régulièrement confrontée la CCB.
- Analyse et recommandations à la compilation du rapport annuel de la CCB.

- Ce comité assurait le format des réunions Responsabilité et transparence et analysait les résultats de ces réunions.
- Conjointement avec le Comité aux questions stratégiques, ce comité participait à la formulation d'une réponse au projet de réformes de la politique agricole du gouvernement fédéral.
- Développement d'une stratégie de relations avec le gouvernement.
- Mise en place de directives concernant la participation de membres du conseil à des manifestations sectorielles.

## COMITÉS AD HOC

**Transport** (McCreary-président, Arason, Halyk, Keith, Macklin, Ritter): Ce comité parrainait les initiatives qui devaient aboutir à une libéralisation accrue du système de transport et de manutention du grain des Prairies, sur la base de contrats avec chaque intervenant. Ce comité était dissous en décembre 2001.

**Commerce** (Hill-président, Flaman, Hilton, Keith, Macklin, McCreary, Nicholson): Ce comité articule les stratégies de réponse à toute menace sur le front commercial qui empêcherait la CCB de s'acquitter de son mandat.

**Étalonnage** (Clair-président, Chatenay, DuPont, Hilton, Hill, McCreary, Nicholson): Ce comité s'occupe de mettre en place les étalons de référence qui permettent par la suite de vérifier régulièrement si la Commission s'acquitte de son mandat fondamental de commercialisation du grain.

**Comité de recrutement du PDG** (Ritter-président, Arason, DuPont, Halyk, Hill, Keith, Macklin, McCreary): Ce comité assistait le conseil au processus de sélection et de recrutement du nouveau Président-directeur général. Ce comité était dissous en novembre 2002.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateur	District	Remunération			Présence		
		Honoraires	Indemnités journalières	Total	Réunions du conseil	Réunions de comités	Réunions sectorielles
Macklin, Art	1	21 499,99 \$	41 750,00 \$	61 499,99 <sup>3</sup> \$	12	54	33
Chatenay, James	2	20 000,00	28 750,00	47 250,00	11	13	19
Hill, Larry	3	26 333,33	36 800,00	60 508,33 <sup>3</sup>	12	43	34
Ritter, Ken (Président)	4	60 000,00	44 550,00	104 000,00 <sup>4</sup>	12	66	40
Clair, John	5	23 999,99	30 700,00	54 199,99	12	24	18
McCreary, Ian	6	25,666.66	34 050,00	58,966.66	12	52	29
Halyk, Micheal	7	24,000.00	40 250,00	62,375,00 <sup>3</sup>	12	28	45
Flaman, Rod	8	20 000,00	28 850,00	46 350,00	12	23	28
Nicholson, Bill	9	20 000,00	30 300,00	48 100,00	11	31	40
Harder, Wilfred	10	20 000,00	29 250,00	48 250,00	11	14	24
Arason, Greg (PDG)	D	NA	NA	NA	11	NA	NA
DuPont, Bonnie	D	21 666,67	16 250,00	37 916,67	11	37	1
Heggie, Betty-Ann <sup>1</sup>	D	9 166,66	3 750,00	12 916,66	4	5	0
Hilton, David <sup>1</sup>	D	9 999,99	8 750,00	18 749,99	4	15	4
Keith, Ross	D	19 999,99	20 250,00	40 249,99	11	27	6
Zinger, Ed <sup>2</sup>	D	10 000,00	10 500,00	20 500,00	5	5	5
<b>TOTAL</b>		<b>332 333,28 \$</b>	<b>389 500,00 \$</b>	<b>721 833,28 \$</b>			

D = Administrateur désigné

<sup>1</sup> d'août à décembre 2001

<sup>2</sup> de février à juillet 2002

<sup>3</sup> Plafond de rémunération dépassé en raison de la présidence de comité

<sup>4</sup> Pas de plafond de rémunération en raison de tâches supplémentaires, sur demande du conseil.

Les administrateurs touchent des honoraires et des indemnités journalières. Le Président du conseil touche des honoraires annuels s'élevant à 60,000 dollars. Tous les autres membres du conseil touchent des honoraires de 20 000 dollars, les présidents de comités touchant 4 000 dollars supplémentaires. Chaque membre du conseil touche une indemnité journalière de 500 dollars par jour plein de réunion. Les membres du conseil se voient rembourser tous leurs frais de déplacement et autres frais raisonnables. Chaque administrateur peut toucher jusqu'à 5 000 dollars

par campagne pour défrayer ses frais de communication avec les producteurs. Le plafond des honoraires annuels est fixé à 60 000 dollars pour chacun des membres du conseil, le Président du conseil touchant 100 000 dollars. Ce plafond ne concerne ni les indemnités de présidence d'un comité, ni le budget prévu aux communications de l'administrateur avec son district, ni aucun poste budgétaire spécifiquement exclus par le conseil d'administration. Le tableau ci-dessus fait état d'indemnités ou d'honoraires relatifs à la campagne précédente, mais comptabilisés à l'exercice 2001-2002.

# L'équipe de direction



L'équipe de direction travaille de concert avec le conseil d'administration pour assurer leadership et vision à la CCB en fonction du principe de base qui est d'obtenir les meilleurs résultats pour le compte des producteurs de grain des Prairies. L'équipe de direction se compose des cadres supérieurs, des vice-présidents, d'un avocat général, de la secrétaire de la Commission et du vérificateur interne.

Depuis le début de la campagne 2001-2002, il s'est produit un certain nombre de changements, dont un départ à la retraite et l'embauche de plusieurs cadres de direction pour remplacer ceux et celles qui se sont retirés durant la campagne 2000-2001.

## DIRECTION

(ci-dessus) *debout de gauche à droite:*

**Earl Geddes**, VP Relations avec les producteurs; **Adrian Measner**, VP exécutif, Marketing; **Laurel Repski**, VP Ressources humaines.

*Assis de gauche à droite:*

**Margaret Redmond**, VP exécutif, Affaires générales; **Greg Arason**, Président-directeur général; **Gord Menzie**, VP exécutif, Finances et trésorier

## CADRES SUPÉRIEURS

(ci-contre) *debout de gauche à droite:*

**Bill Spafford**, VP Ventes et développement des marchés; **Larry Nentwig**, VP Finances; **Graham Paul**, VP Technologies de l'information; **Victor Jarjour**, VP Planification stratégique et Politiques (depuis février 2002); **Deanna Allen**, VP Communications et Relations publiques (depuis janvier 2002); **Brita Chell**, VP Comptabilité; **Wendi Thiessen**, Trésorière (depuis septembre 2002); **Barry Horan**, Vérificateur interne; **Ward Weisensel**, VP Transports et logistique.

*Assis de gauche à droite:*

**Jim McLandress**, Avocat général; **Deborah Harri**, Secrétaire générale; **Brian White**, VP Analyse des produits et gestion du risque (depuis septembre 2001).





## CADRES SUPÉRIEURS – RÉMUNÉRATION

	2001-2002 Actuel	2000-2001 Actuel
Salaires	2 546 263 \$	2,106,702 \$
Avantages sociaux	1 217 273	1,004,460
Total	3 763 536 \$	3,111,162 \$

Les membres de l'équipe de direction sont rémunérés conformément à des directives approuvées par le conseil d'administration. La sensible augmentation qui ressort de la comparaison entre les deux campagnes tient au fait qu'un certain nombre de vacances sur 2000-2001 étaient comblées durant la campagne 2001-2002. Ces embauches expliquent l'augmentation du poste salaires et avantages sociaux.

En vertu de la politique en matière d'information à la CCB et de manière à respecter son engagement de transparence vis-à-vis des producteurs, le tableau suivant fait état de la rémunération du Président-directeur général et de la rémunération des cadres supérieurs ayant touché le salaire le plus élevé en fin d'exercice le 31 juillet 2002.

## SOMMAIRE DES SALAIRES 2001-2002

Nom et fonction	Salaire annuel	
	Salaire	Autres compensations <sup>1</sup>
Greg S. Arason Président-directeur général	250,000 \$	– \$
Adrian C. Measner VP exécutif, Marketing	217,350	–
Gordon P. Menzie VP exécutif, Finances et trésorier	186,840	–
William W. Spafford VP Ventes et développement	179,313	–
Margaret D. Redmond VP exécutif, Affaires générales	170,000	–

Notes:

<sup>1</sup> La CCB ne prévoit pas de compensation autre que le salaire de base. Le montant des avantages indirects perçus par chacun des cadres supérieurs ne dépasse en aucun cas 50 000 dollars ou 10 pour cent du salaire annuel.

# Analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation

Étant donné qu'en dernière analyse, la CCB est responsable devant les agriculteurs de chacune de ses décisions, toute analyse de la performance de la CCB sur la campagne 2001-2002 doit débiter par un examen de la récolte et des quatre comptes de mise en commun : blé, blé dur, orge fourragère et orge de premier choix.

Dans l'ensemble, la récolte 2001-2002 a été de très bonne qualité. Le temps sec au moment de la moisson et le fait que la sécheresse dans plusieurs régions a duré pendant toute la période de croissance ont fait que les cultures ont été dans l'ensemble récoltées dans de bonnes conditions, sans trop de problèmes dus aux maladies. Seule exception : le sud-est du Manitoba, où plusieurs secteurs ont été abondamment arrosés durant juin et juillet, si bien que les cultures ont été inondées ou déclassées pour cause de fusariose.

Les quantités récoltées en 2001-2002, en revanche, ont été nettement inférieures à la normale. La production totale des six principaux grains dans tout l'Ouest canadien n'a pas dépassé 38,5 millions de tonnes alors que la moyenne sur cinq ans se situe à 46,4 millions de tonnes. C'est la sécheresse qui est principalement responsable de cette

mauvaise performance, puisqu'en effet de vastes régions de la Saskatchewan et de l'Alberta n'ont reçu aucune précipitation durant la majeure partie de la période de croissance des cultures. Dans certains cas, comme autour de Lethbridge, il s'agissait d'une deuxième année de sécheresse, et les conséquences pour les agriculteurs et leurs communautés ont été particulièrement fâcheuses.

Des conditions météorologiques adverses ont également affecté certains des autres grands pays exportateurs de grain, comme au sein de l'Union européenne, où la production de blé a chuté d'une moyenne de 98,3 millions de tonnes à 91,7 millions. La production de blé a diminué aussi aux États-Unis, puisque la production totale s'y est située à 53,3 millions de tonnes en 2001 contre une moyenne de 62,7 millions. En Australie, en revanche, les conditions de croissance se sont révélées extrêmement favorables, et la production a atteint plus de 24 millions de tonnes; même chose dans les pays d'Europe de l'Est et de l'ex-Union soviétique, où la production de blé a augmenté de 22 millions de tonnes au-dessus de la moyenne sur cinq ans pour atteindre 127 millions de tonnes.



## GLOSSAIRE DE TERMES ET EXPRESSIONS DU VOCABULAIRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

Ce glossaire est fourni afin de faciliter la lecture et la compréhension de l'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation.

---

**Contrat à terme** engagement à acheter ou à livrer une marchandise ou un instrument financier donnés à une date ultérieure donnée et à un prix donné. Tout contrat à terme représente une obligation liant la société et le marché organisé où le contrat est conclu.

---

**Contrat de change à terme** transaction au cours de laquelle une devise est achetée sur le marché au comptant et vendue simultanément sur le marché à terme, ou vice-versa.

---

**Couverture** technique de gestion du risque utilisée pour réduire les risques de dépréciation des cours ou de fluctuation des taux d'intérêt ou du cours devises par l'établissement de positions de compensation ou de réduction des risques afin de réduire l'exposition au risque à laquelle est soumise la société.

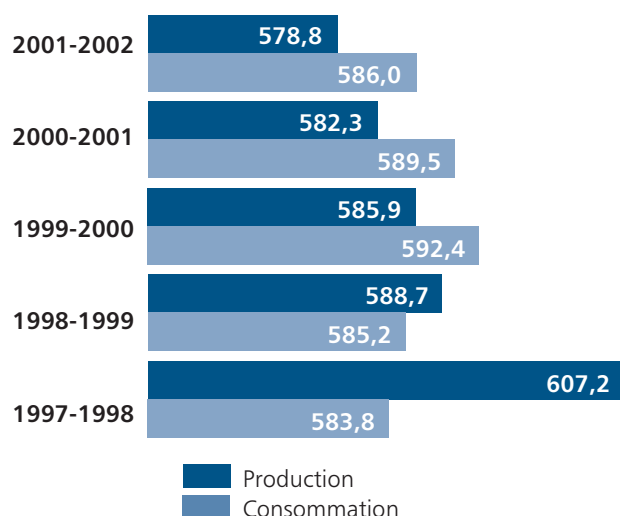
---

**Échange de devises** opération de swap entre parties aux termes de laquelle sont échangés des flux de trésorerie dans une monnaie contre un montant fixe dans une autre.

---

## RÉSERVES ET DEMANDE DE BLÉ DANS LE MONDE

(en millions de tonnes)



Source : département de l'Agriculture des États-Unis

Tout compte fait, la production de blé dans le monde a chuté à 578,8 millions de tonnes en 2001-2002, ce qui signifie que pour la quatrième fois en cinq ans, la consommation de blé dans le monde a été supérieure à la production. Les stocks de blé dans le monde ont diminué en conséquence puisqu'ils sont passés de 168,7 millions de tonnes en début de campagne à 161,5 millions en fin de campagne. Cette baisse des stocks est encore plus impressionnante si on la met en rapport aux volumes précédents, qui ont atteint jusqu'à 178,3 millions de tonnes en 1998-1999.

En début de campagne 2001-2002, la CCB se donnait comme objectif d'exporter 16 millions de tonnes de blé, de blé dur et d'orge. Ce chiffre représentait une baisse d'environ deux millions de tonnes par rapport à l'objectif de l'année précédente et reflétait tout simplement les quantités moindres récoltées par les producteurs durant cette campagne. Cet objectif était réalisé en fin de campagne. La CCB a engrangé des ventes représentant 4,3 G\$. En 2000-2001, le total des produits avait été légèrement inférieur à ce chiffre, avec un peu moins de 4,2 G\$.

**Gestion du risque** ensemble des mesures d'analyse financière et des recours à divers instruments financiers destinés à contrôler et, si possible, à réduire certains types de risques.

**Juste valeur** montant estimatif de la contrepartie convenue entre deux parties sans lien de dépendance leur permettant de se porter acquéreur ou vendeur d'un instrument financier à tel ou tel moment dans le temps.

**Liquidité** état d'une société qui dispose de ressources financières suffisantes pour faire face à ses obligations en temps voulu.

**Montant nominal** montant de référence par rapport auquel les paiements d'un produit dérivé sont calculés.

**Option** contrat conférant le droit, et non l'obligation, d'acheter ou de vendre une marchandise ou un instrument financier à un prix déterminé d'avance à telle date ou durant tel laps de temps.

**Produit dérivé** contrat ou titre qui tire principalement sa valeur de la fluctuation du cours d'un titre, d'un contrat à terme, d'un autre instrument financier ou d'un indice sous-jacents.

**Swap** entente contractuelle aux termes de laquelle deux parties conviennent d'échanger un certain nombre de paiements périodiques.

**Swap de taux d'intérêt dans une seule monnaie** entente contractuelle aux termes de laquelle les parties s'entendent pour échanger leurs paiements à taux d'intérêt fixe contre des paiements à taux d'intérêt flottant sur la base d'un montant nominal libellé dans une seule et même monnaie. Le montant nominal de référence sur la base duquel sont établis les paiements ne fait pas l'objet d'un échange.

**Swap de taux d'intérêt multidevises** entente contractuelle entre parties portant sur l'échange de paiements du principal ainsi que des intérêts fixes ou flottants, libellés dans des monnaies différentes. Le montant nominal sur la base duquel sont établis les paiements ne fait pas l'objet d'un échange.

# Compte de mise en commun - blé

	2001-2002	2000-2001
<b>Livraisons (en tonnes)</b>	<b>13 330 652</b>	13 960 639
Produits	<b>218,68 \$</b>	195,97 \$
Charges d'exploitation		
Coûts directs	<b>3,61</b>	5,98
Frais administratifs	<b>2,68</b>	3,26
Organismes de l'industrie du grain	<b>0,08</b>	0,08
Intérêts créditeurs nets	<b>(5,23)</b>	(4,18)
	<b>1,14</b>	5,14
<b>Bénéfices distribuables</b>	<b>217,54 \$</b>	190,83 \$

## RÉCOLTE

La plus grande partie de la récolte de blé de 2001-2002 a été caractérisée par sa bonne qualité et par des rendements inférieurs aux moyennes. Près de 90 pour cent de la récolte s'est classée en grade 1 ou 2; la teneur moyenne en protéine atteignait 14,7 pour cent, soit plus d'un point au-dessus de la moyenne à long terme, qui s'établit à 13,6 pour cent.

En revanche, la production totale a diminué d'environ deux millions de tonnes, la récolte de blé de printemps totalisant 15,7 millions de tonnes. Les emblavures en blé de printemps ont augmenté de 2 pour cent par rapport à l'année précédente pour atteindre un peu plus de 20 millions d'acres, soit légèrement au-dessus des emblavures de l'année précédente.

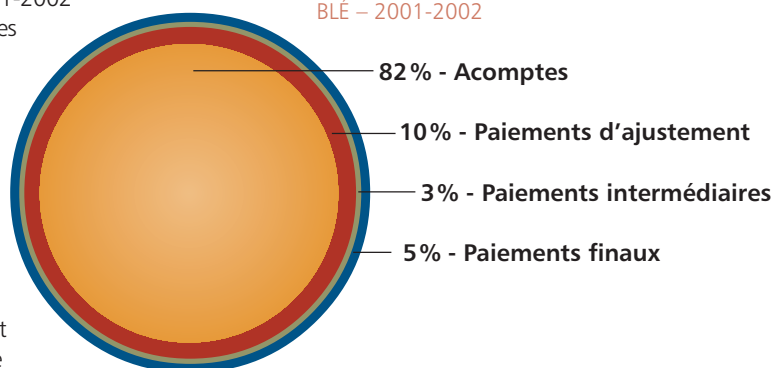
## CONDITIONS DES MARCHÉS

Le plus important défi à relever, pour ce qui est de la récolte de blé de printemps de 2001-2002, consistait assurément à garantir aux agriculteurs les meilleurs résultats sur un marché où les blés de bonne qualité ne manquaient pas. L'Ouest canadien n'était pas la seule région à produire du blé de bonne qualité – les États-Unis également récoltaient des blés de printemps de bonne qualité – et les marchés réagissaient en réduisant les primes versées sur les blés de qualité supérieure. Ainsi en est-il allé de la prime à la protéine, qui s'est vu amputer de moitié par rapport à ce qu'elle était l'année précédente.

## STRATÉGIE

L'équipe des ventes de la CCB s'est démenée pour élargir et diversifier le nombre de clients prêts à s'approvisionner en blé de qualité supérieure produit par les agriculteurs des Prairies. Ceci signifiait qu'il fallait trouver de nouveaux clients, accroître notre part de marché dans toute la mesure du possible et encourager tous les clients à acheter du blé de qualité supérieure à celle qu'ils se procurent habituellement. La CCB s'est également employée à profiter de la prime à la protéine en début de campagne, avant que se fasse pleinement sentir sur les marchés la profusion de blés de qualité supérieure.

## BÉNÉFICES DISTRIBUÉS AUX AGRICULTEURS BLÉ – 2001-2002



## LIVRAISONS

Les producteurs avaient l'occasion de livrer leur blé à intervalles réguliers durant toute la campagne. Près de la moitié des grades supérieurs de blé roux de printemps de l'Ouest canadien (CWRS) à contrat était livrée avant le 31 décembre 2001. Cette proportion d'appels de livraisons était nettement supérieure à la cadence des deux campagnes précédentes. La totalité du tonnage de blé CWRS de grades inférieurs à contrat et la plupart des classes d'autres blés étaient livrables avant la fin de décembre.

## RÉSULTATS

Le marché canadien a été une fois encore le principal client de blé commercialisé par la CCB. En 2001-2002, deux boisseaux de grain sur dix (blé, blé dur et orge) étaient transformés au Canada, soit le double d'il y a dix ans.

Le Japon, l'Iran et les États-Unis – les principaux clients à l'exportation de la CCB – ont acheté chacun un peu plus de un million de tonnes de blé canadien. Le Mexique a talonné ces principaux clients puisqu'il s'est procuré plus de 800 000 tonnes de blé canadien. Les exportations de blé vers le Mexique sont passées de 500 000 tonnes par an environ il y a dix ans à 871 000 tonnes en 2001-2002.

Malgré le tonnage moins important du compte de mise en commun, le total des produits tirés des ventes de blé a augmenté de 179 M\$, soit 7 pour cent par rapport à

2000-2001, pour atteindre 2,9 G\$. Le moindre tonnage au compte a été plus que compensé par la remontée des prix mondiaux à cause de la chute de la production et par le calibre élevé de la qualité de la récolte ainsi que par sa teneur élevée en protéine. Les produits moyens tirés des ventes d'une tonne de blé ont augmenté de 22,71 \$ par rapport à la campagne précédente, soit 12 pour cent, pour se situer à 218,68 \$ en moyenne.

### COÛTS DIRECTS

Les coûts directs ont diminué de 2,37 \$ par tonne pour se situer à 3,61 \$, en raison principalement d'une diminution des frais de financement aux silos de collecte, d'une baisse des surestaries et d'une baisse des frais de transport.

Une baisse substantielle des taux d'intérêt et des stocks légèrement moins élevés durant l'exercice se sont traduits par une baisse de 45 ¢ des frais de financement aux silos de collecte.

Plusieurs événements en 2000-2001 avaient contribué à relever les coûts au titre des surestaries, notamment des délais dus au mauvais temps et les délais attribuables à la nouvelle formule d'affectation des wagons par les chemins de fer. En 2001-2002, ces problèmes ont disparu, ce qui a permis de meilleures conditions d'acheminement du grain aux silos terminaux, d'où une diminution des surestaries de 58 ¢ par tonne, qui se sont situées à 15 ¢, alors que les primes de célérité sont restées stables, à 36 ¢ par tonne.

Les frais d'acheminement aux silos terminaux en 2001-2002 ont été de 61 ¢ moins chers par tonne, traduisant de moindres mouvements de grain des zones de captage de l'est des Prairies sur Vancouver et moins de mouvement sur Prince Rupert en raison de la baisse générale des volumes de grain acheminés.

Les frais de transport associés à l'acheminement de grain vers les ports de la côte Est représentent ce qu'il en coûte d'acheminer le grain à l'est de Thunder Bay, moins les déductions au titre du facteur d'ajustement du fret (FAF). Par rapport à 2000-2001, les coûts d'acheminement du grain vers les ports de la côte Est sont restés sensiblement inchangés, soit 3,11 \$ par tonne. Toutefois, les déductions au titre du FAF ont augmenté de 6,5 M\$ ou 65 ¢ par tonne, pour atteindre 3,70 \$. Cette augmentation s'explique par le relèvement des taux du FAF pour tenir compte d'une moindre récolte et d'un pourcentage proportionnellement plus élevé d'expéditions vers la côte Est.

### BÉNÉFICES DISTRIBUABLES

Le produit tiré des ventes moyen disponible pour distribution aux producteurs a augmenté de 14 pour cent ou 26,71 \$ par tonne pour atteindre 217,54 \$ par tonne. Sur les sommes redistribuées aux participants du compte, 92 pour cent l'ont été avant le 9 juillet sous forme d'acomptes et de paiements d'ajustement.

Les options de paiement aux producteurs telles que le contrat à prix fixe ou le contrat sur base sont des programmes en dehors de la comptabilité des comptes de mise en commun. Un peu plus de 32 M\$ ont été transférés du compte de mise en commun du blé pour assurer le financement de ces options de paiement. Ce montant représente l'équivalent versé au compte des classes et grades de blé livré aux termes de contrats à prix fixe ou sur base. Les producteurs de blé qui ont signé un contrat à prix fixe ou sur base sont alors payés par les programmes correspondants.

### PRINCIPAUX ACHETEURS DE BLÉ

(en milliers de tonnes) 2001-2002

Canada	2 330
Japon	1 172
Iran	1 171
États-Unis	1 039
Mexique	871



# Compte de mise en commun – blé dur

	2001-2002	2000-2001
<b>Livraisons (en tonnes)</b>	<b>3 246 369</b>	3 665 343
Produits	<b>278,71 \$</b>	264,61 \$
Charges d'exploitation		
Coûts directs	<b>18,27</b>	22,84
Frais administratifs	<b>2,68</b>	3,26
Organismes de l'industrie du grain	<b>0,08</b>	0,08
Intérêts créditeurs nets	<b>(3,68)</b>	(2,21)
	<b>17,35</b>	23,97
<b>Bénéfices distribuables</b>	<b>261,36 \$</b>	240,64 \$

## RÉCOLTE

La sécheresse dans l'Ouest canadien a considérablement réduit le volume de la récolte de 2001-2002. Les emblavures (5,4 millions d'acres) ont permis de récolter trois millions de tonnes seulement. Ce tonnage signifie une moyenne de rendement de l'ordre de 22 boisseaux (600 kg) à l'acre. Comme pour le blé de printemps, les grades obtenus pour le blé dur ont été exceptionnellement bons puisque 89 pour cent de la récolte s'est rangée en grade 2 ou mieux. Cette performance est à comparer à une moyenne à long terme de 56 pour cent.

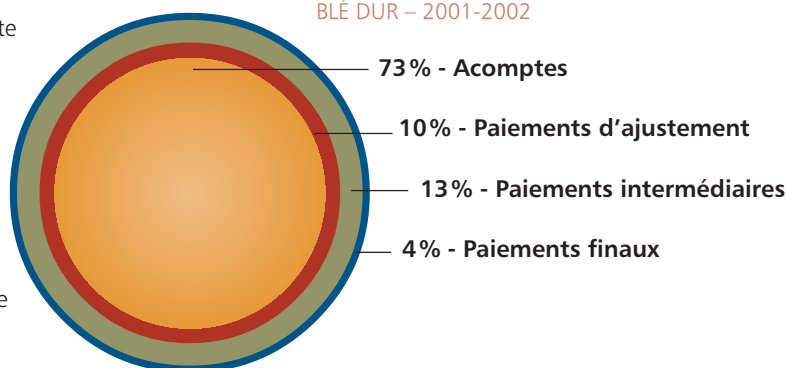
## CONDITIONS DES MARCHÉS

La production mondiale de blé dur a chuté de 2,5 millions de tonnes en 2001, pour se situer à 31 millions de tonnes, principalement en raison de la sécheresse dans l'Ouest canadien mais aussi à la suite d'une réduction des emblavures et d'une baisse des rendements tant aux États-Unis que dans les pays de l'Union européenne. En revanche, un certain nombre des exportateurs dits « secondaires » comme la Syrie et l'Australie ont eu de bonnes récoltes et ainsi ont vu leur part du marché mondial passer de 20 pour cent en 2000-2001 à 25 pour cent en 2001-2002. Dans le même temps, certains des grands pays importateurs d'Afrique du Nord bénéficiaient en 2001 de récoltes meilleures que d'habitude. Ces bons résultats leur ont permis d'utiliser davantage leur propre production avant de s'approvisionner sur le marché du blé dur. L'Ouest canadien disposait au début de 2001-2002 de très importants stocks de blé dur : 2,87 millions de tonnes. Pour situer ces stocks en perspective, signalons que le volume des échanges de blé dur dans le monde varie aux alentours de 6,9 millions de tonnes.

## STRATÉGIE

Bien que le volume de production ait été réduit par la sécheresse, la CCB avait de grandes quantités de blé dur à commercialiser en 2001-2002 en raison des importantes réserves dont elle disposait encore à la fin de la période précédente. La moindre demande de certains de nos clients habituels et une récolte

## BÉNÉFICES DISTRIBUÉS AUX AGRICULTEURS BLÉ DUR – 2001-2002



d'une exceptionnelle qualité exigeaient en outre que nous élargissions notre part de certains marchés de blé dur de qualité supérieure comme le Maroc, le Venezuela et les États-Unis.

## LIVRAISONS

C'est de bonne heure que la CCB annonçait, en début de campagne 2001-2002, qu'elle aurait du mal à réceptionner tout le blé dur que les agriculteurs des Prairies auraient à lui livrer, ceci en raison des importants stocks accumulés de la période précédente. C'est la raison pour laquelle le taux d'acceptation des contrats de livraison de blé dur de qualité supérieure (CWAD 1 et CWAD 2) de série A a été plafonné à 60 pour cent et celui des contrats de série B, à 50 pour cent, tandis que les contrats de série C ou D n'ont tout simplement pas été acceptés. La plupart des contrats de série A étant reportés sur une série ultérieure et compte tenu d'un seuil d'acceptation à 100 pour cent en blé dur de qualité inférieure, les producteurs ont finalement pu livrer jusqu'à près de 85 pour cent de leur tonnage à contrat. Résultat : les stocks de blé dur en silos et à la ferme sont passés de 2,87 millions de tonnes l'an passé à 1,63 million de tonnes cette année.

## RÉSULTATS

L'Algérie reste le plus important client de blé dur de l'Ouest canadien (en volume), même si elle s'en est procuré 500 000 tonnes de moins que l'an passé. Viennent ensuite

les États-Unis au deuxième rang, puis le Maroc, la Tunisie et l'Italie. L'industrie intérieure canadienne se situe au sixième rang des acheteurs de blé dur avec un peu moins de 300 000 tonnes.

Le volume total des exportations (3,6 millions de tonnes) a repris par rapport aux volumes plus faibles de la campagne précédente. À ce niveau, la part des producteurs de l'Ouest canadien représente environ 51 pour cent du marché du blé dur dans le monde.

Le tonnage du compte de mise en commun de blé dur a été de plus de 11 pour cent (420 000 tonnes) inférieur au tonnage de 2000-2001. Les produits tirés des ventes de blé dur ont diminué de 65 M\$, soit 7 pour cent, pour atteindre 905 M\$.

### COÛTS DIRECTS

Les coûts directs ont diminué de 4,57 \$ par tonne pour se fixer à 18,27 \$, en raison principalement d'une diminution des coûts de financement et d'entreposage aux silos de collecte et d'une réduction des mouvements de grain vers l'est du pays. L'augmentation des frais d'entreposage en silos terminaux a contrebalancé quelque peu cette diminution.

Des taux d'intérêt substantiellement moins élevés et le transbordement d'importants stocks des silos de collecte en direction des silos terminaux se sont traduits par une baisse de 98 ¢ par tonne des frais de financement aux silos de collecte. Les coûts d'entreposage en silos de collecte ont également bénéficié de ce mouvement de stocks, tandis que les frais d'entreposage en silos terminaux augmentaient de 65 ¢ par tonne.

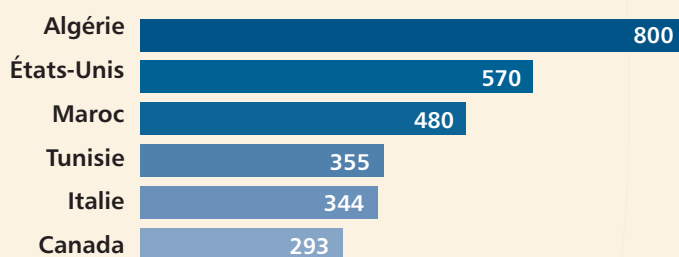
Les coûts de transport de grain vers l'Est ont enregistré une baisse par rapport à 2000-2001 non seulement à cause d'une baisse du tonnage vendu par les ports de l'Est au cours de la campagne 2001-2002 mais aussi à cause de l'acheminement de stocks de blé dur vers ces ports de l'Est en fin de campagne 2000-2001.

### BÉNÉFICES DISTRIBUABLES

Le produit tiré des ventes moyen distribuable aux producteurs a augmenté de 9 pour cent ou 20,72 \$ par tonne pour se situer à 261,36 \$ par tonne. Des sommes redistribuées aux participants du compte, 83 pour cent l'ont été avant le 9 juillet, sous forme d'acomptes et de paiements d'ajustement et 13 pour cent ou 33,48 \$ par tonne ont été versés le 18 octobre sous forme de paiement intermédiaire.

### PRINCIPAUX ACHETEURS DE BLÉ DUR

(en milliers de tonnes) 2001-2002



# Compte de mise en commun – orge fourragère

	2001-2002	2000-2001
<b>Livraisons (en tonnes)</b>	<b>54 373</b>	454 073
Produits	<b>174,82 \$</b>	139,13 \$
Charges d'exploitation		
Coûts directs	<b>7,15</b>	8,26
Frais administratifs	<b>2,69</b>	3,32
Organismes de l'industrie du grain	<b>0,08</b>	0,08
Intérêts créditeurs nets	<b>(145,54)</b>	(14,11)
	<b>(135,62)</b>	(2,45)
<b>Bénéfices distribuables</b>	<b>310,44 \$</b>	141,58 \$
Moins les virements au fonds de prévoyance	<b>130,85</b>	0,00
<b>Bénéfices distribués aux producteurs</b>	<b>179,59 \$</b>	141,58 \$

## RÉCOLTE

Les surfaces cultivées en orge en 2001 représentaient 8 pour cent de moins que l'année précédente. En 2001-2002, 10,8 millions d'acres ont étéensemencées en orge, contre 11,8 millions d'acres en 2000-2001.

En raison de la sécheresse grave dans plusieurs régions de culture de l'orge de l'Ouest canadien, la production (9,7 millions de tonnes) a été inférieure de près de 3 millions de tonnes au tonnage de l'année précédente. Le temps sec et chaud durant la récolte a cependant permis de procéder à des moissons dans de bonnes conditions et tôt dans la saison.

## CONDITIONS DES MARCHÉS

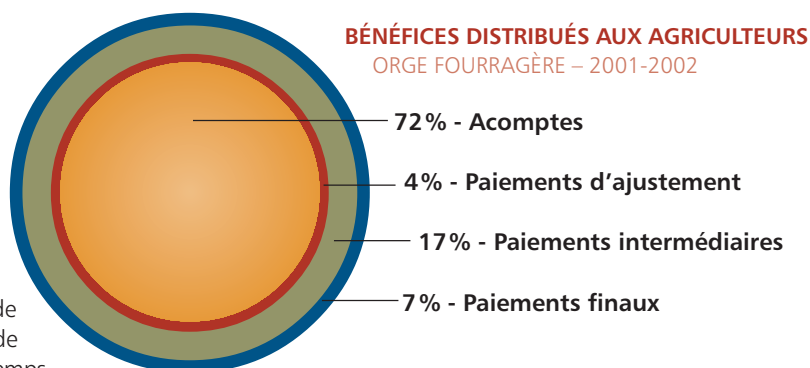
L'industrie canadienne du bétail utilise environ 9 millions de tonnes d'orge fourragère chaque année. La CCB commercialisant entre 2,5 et 3,0 millions de tonnes à l'exportation ou pour alimenter l'industrie brassicole canadienne, il était clair, très tôt dans la campagne, que les réserves seraient rationnées au moyen de prix plus élevés. Durant toute l'année, le marché intérieur de l'orge fourragère a représenté dans la plupart des régions le débouché le plus intéressant.

## STRATÉGIE

Le prix élevé de l'orge fourragère au Canada a fait que de nombreux producteurs ont préféré vendre leur orge sur ce marché au lieu de la vendre à la CCB pour les marchés d'exportation. S'agissant du tonnage d'orge livré à la CCB, la stratégie consistait tout simplement à commercialiser ces quantités limitées et à en obtenir les meilleurs prix, soit à l'exportation, soit sur le marché intérieur, selon que l'orge était livrée ici ou là à telle ou telle date durant la campagne.

## LIVRAISONS

Toute l'orge fourragère proposée par les producteurs et engagée à contrat par la CCB a été réceptionnée. Au début de 2001-2002, les producteurs se sont vu offrir un contrat



de livraison garantie de leur orge fourragère. Un appel de livraison « ouvert » a également été lancé en fin de campagne, aux termes duquel les producteurs pouvaient livrer au compte de mise en commun autant d'orge fourragère qu'ils le souhaitent. Les producteurs en ont livré 54 373 tonnes au total.

## RÉSULTATS

Plus de la moitié du tonnage au compte de mise en commun de l'orge fourragère a été vendue sur le marché intérieur de l'Ouest canadien. Les marchés étrangers étaient principalement le Japon, les Émirats arabes unis et les États-Unis. Le tonnage total au compte, comme nous l'avons déjà signalé, était relativement maigre en raison de la faiblesse des réserves et d'un marché intérieur très porteur. Les 54 373 tonnes au compte d'orge fourragère représentaient une diminution de plus de 350 000 tonnes par rapport au tonnage annuel moyen réceptionné durant les quatre années précédentes.

En juillet 2002, le conseil d'administration de la CCB annonçait que, compte tenu du volume au compte d'orge fourragère, les producteurs ne toucheraient qu'une portion des intérêts créditeurs, ceci pour maintenir l'écart de prix entre l'orge fourragère et l'orge de brasserie. Le solde des intérêts créditeurs a été versé à un fonds de prévoyance. Le conseil d'administration s'est de plus engagé à consulter les producteurs sur l'usage qui devrait être fait de ce fonds de prévoyance. Des consultations dans ce sens auront lieu durant la campagne 2002-2003.



Les produits tirés des ventes d'orge ont totalisé 9,5 M\$, soit une baisse de 54 M\$ ou 85 pour cent par rapport à 2000-2001. La diminution des emblavures et la grave sécheresse ont contribué à la baisse du tonnage; l'augmentation de la demande intérieure et la croissance des prix de l'orge sur les marchés étrangers qui en a découlé ont permis au compte d'enregistrer une hausse de 26 pour cent par rapport à la campagne précédente et de s'établir ainsi à 174,82 \$ par tonne.

### COÛTS DIRECTS

Les coûts directs du compte de l'orge fourragère ont diminué de 1,11 \$ par tonne pour se situer à 7,15 \$, principalement en raison d'une diminution des frais de financement et d'entreposage aux silos de collecte, des frais au titre des surestaries et des frais d'acheminement aux silos terminaux. Ces diminutions ont été en partie annulées par une augmentation des frais d'entreposage en silos terminaux.

La baisse importante des stocks s'est traduite par une baisse des frais de financement et d'entreposage aux silos de collecte. Peu de ventes sur les marchés d'exportation au cours de l'année et un mouvement plus rationnel du grain se sont traduits par une baisse substantielle des surestaries. Le recouvrement enfin de frais de transport associé à la commutation de stocks réalisée par les sociétés céréalières s'est traduit par des revenus nets à l'acheminement de grain aux silos terminaux.

Les frais totaux d'entreposage aux silos terminaux restent relativement stables d'une année sur l'autre dans la mesure où y sont conservés des stocks, quel que soit le tonnage au compte de mise en commun. Résultat : les coûts par tonne augmentent sensiblement les années de très faible tonnage, comme c'était le cas en 2001-2002.



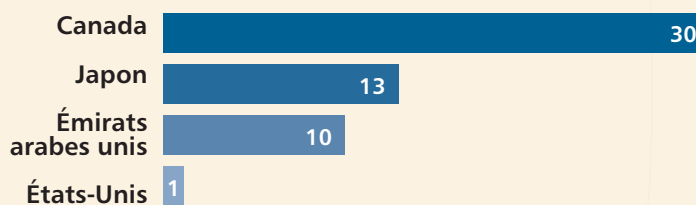
### BÉNÉFICES DISTRIBUABLES

Si l'on tient compte du montant de plus de 145 \$ par tonne en intérêts créditeurs nets accumulés principalement sur les ventes à crédit de campagnes précédentes, le produit moyen tiré du compte d'orge fourragère distribuable s'est élevé à 310,44 \$ par tonne. Sur cette somme étaient distribués en moyenne 179,59 \$ par tonne aux producteurs.

Les acomptes et les paiements d'ajustement de la CCB ont assuré le versement de 76 pour cent de ce montant avant le 9 juillet. Un pourcentage de 17 pour cent supplémentaire, ou 30 \$ par tonne, a été versé sous forme d'un paiement intermédiaire le 18 octobre. Le solde des intérêts créditeurs, soit 7,1 M\$, était versé à un fonds de prévoyance.

### PRINCIPAUX ACHETEURS D'ORGE FOURRAGÈRE

(en milliers de tonnes) 2001-2002



# Compte de mise en commun – orge de premier choix

	2001-2002	2000-2001
<b>Livraisons (en tonnes)</b>	<b>2 205 058</b>	2 273 488
Produits	<b>212,88 \$</b>	201,75 \$
Charges d'exploitation		
Coûts directs	<b>3,58</b>	2,81
Frais administratifs	<b>2,67</b>	3,26
Organismes de l'industrie du grain	<b>0,13</b>	0,08
Intérêts créditeurs nets	<b>(0,92)</b>	(0,11)
	<b>5,46</b>	5,15
<b>Bénéfices distribuables</b>	<b>207,42 \$</b>	196,60 \$

## RÉCOLTE

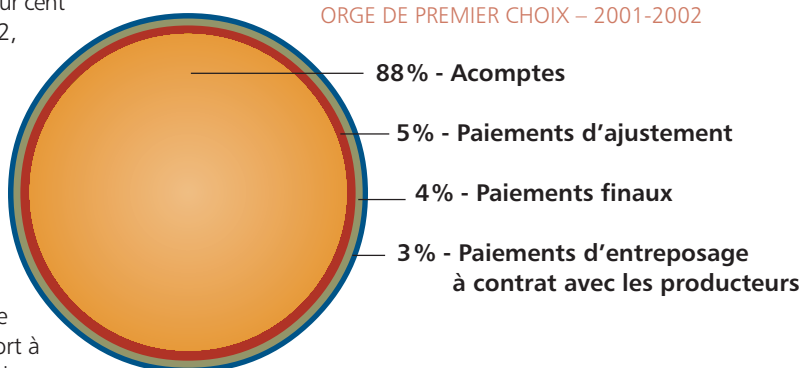
En 2001, les surfaces en orge ont diminué de 8 pour cent par rapport à l'année précédente. En 2001-2002, c'étaient 10,8 millions d'acres qui étaient ensemencées en orge contre 11,8 millions en 2000-2001. Sur ce chiffre, environ 66 pour cent des surfaces étaient consacrées à des variétés d'orge de brasserie.

En raison de la grave sécheresse dans plusieurs importantes régions de l'Ouest canadien consacrées à la culture de l'orge, la production de 9,7 millions de tonnes a subi une baisse de près de 3 millions de tonnes par rapport à la campagne précédente. Les conditions très sèches et chaudes en revanche ont favorisé une excellente qualité des orges. Cette situation a toutefois été paradoxale puisque la teneur en protéine supérieure à la moyenne s'accompagnait de la présence de grains rabougris, endommagés par les fortes chaleurs. Dans certaines régions du Manitoba, au contraire, la forte humidité durant l'été a entraîné de fortes incidences de fusariose dans les champs d'orge.

## CONDITIONS DES MARCHÉS

Si les conditions de l'offre et de la demande au pays se sont conjuguées pour rendre le marché intérieur de l'orge fourragère extrêmement favorable, le marché de l'orge de brasserie a subi la pression d'un certain nombre de facteurs à l'échelle internationale. La récolte record en Australie en est l'exemple le plus frappant. L'Australie a récolté 7,5 millions de tonnes d'orge en 2001-2002, dont 2 millions ont été utilisées au pays et le reste était disponible à l'exportation ou à la constitution de stocks. L'augmentation des réserves australiennes disponibles a été compensée par un volume en baisse de la production canadienne (à cause de la sécheresse) et de l'Union européenne (à cause des pluies durant les moissons). Ces conditions se sont réunies pour permettre une légère hausse des prix en 2001-2002 par rapport à l'année précédente. Malgré des importations presque record de la Chine, le volume des échanges dans le monde a été en baisse en raison des bonnes récoltes obtenues en Europe de l'Est, dans les pays de la Communauté des États indépendants et en raison d'une baisse de la demande américaine à l'importation.

## BÉNÉFICES DISTRIBUÉS AUX AGRICULTEURS ORGE DE PREMIER CHOIX – 2001-2002



## STRATÉGIE

Les ventes d'orge de brasserie se sont échelonnées régulièrement tout au long de la campagne. Une baisse de la demande d'orge de brasserie à 6 rangs aux États-Unis a coïncidé avec une baisse des réserves et par conséquent notre stratégie de commercialisation n'a guère été affectée. Du point de vue de l'éventail des variétés qui leur étaient offertes, les acheteurs se sont montrés très favorables aux variétés suivantes d'orge à 2 rangs : AC Metcalfe, AC Kendall, CDC Stratus.

## LIVRAISONS

Les livraisons d'orge de premier choix à 2 et à 6 rangs se sont échelonnées régulièrement tout au long de l'année. La récolte de 2001, diminuée par la sécheresse, et la baisse de la production vite manifestée en 2002 se sont traduites par une diminution du tonnage au compte de mise en commun d'orge de premier choix : 2,2 millions de tonnes, soit environ 68 000 tonnes de moins qu'en 2000-2001.

## RÉSULTATS

Le plus gros client d'orge de brasserie de la CCB en 2001-2002 était le Canada, qui en achetait 1,15 million de tonnes tant aux fins du marché intérieur qu'à l'exportation de malt transformé – situation sans changement par rapport aux deux exercices précédents. Au cours des dix dernières années, la capacité brassicole du Canada a augmenté de

490 000 tonnes environ (équivalent en orge en vrac), soit une augmentation d'environ 75 pour cent, augmentation qui s'est produite essentiellement dans les provinces des Prairies. Les États-Unis demeuraient le principal acheteur étranger d'orge de brasserie de l'Ouest canadien avec 452 000 tonnes. Ce chiffre est inférieur de 100 000 tonnes au volume acheté par les Américains l'année précédente. La Chine s'est encore située au troisième rang, suivie de deux importateurs dont le volume d'achat est sensiblement moins important : l'Afrique du Sud et la Colombie.

Les produits tirés des ventes d'orge de brasserie au compte atteignaient au total 469 M\$, soit une augmentation de 11 M\$ ou 2 pour cent par rapport à 2000-2001. La baisse des emblavures d'une part et la sécheresse d'autre part ont contribué à une légère baisse du tonnage total. Mais la hausse des prix n'a été que relative en raison de l'importance des réserves chez d'autres exportateurs concurrents, d'où des produits par tonne d'orge de 212,88 \$, contre 201,75 \$ l'exercice précédent.

#### COÛTS DIRECTS

Les coûts directs au compte de mise en commun de l'orge de premier choix ont augmenté de 77 ¢ par tonne pour se situer à 3,58 \$ en raison essentiellement du relèvement des coûts d'entreposage en silos de collecte. Cette hausse n'a été que marginalement contrebalancée par une baisse des coûts de financement des silos de collecte et de l'entreposage en silos terminaux.

La sécheresse d'une part et la vigueur du marché intérieur en orge fourragère de l'autre ont amené les sociétés brassicoles à s'interroger sur le rétrécissement des stocks d'orge de brasserie qui leur seraient disponibles. Ces clients, soucieux de garantir leur approvisionnement, sollicitèrent la

mise à disposition d'orge de brasserie en silos de collecte bien plus tôt que d'habitude, d'où une hausse des coûts d'entreposage en silos de collecte.

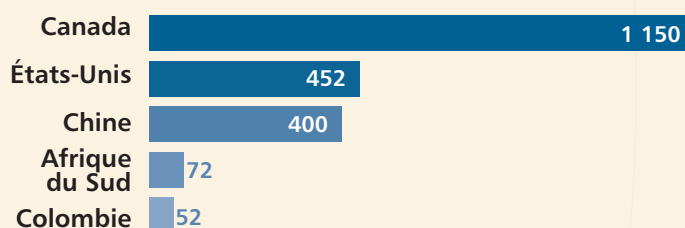
Malgré l'augmentation du volume moyen de stocks en silos, les coûts de financement étaient moindres en raison d'une baisse considérable des taux d'intérêt. Les silos terminaux ont profité davantage du fait que leurs coûts pouvaient être recouverts de clients qui n'auraient pas sollicité la mise à disposition de leur orge dans les délais les plus favorables.

#### BÉNÉFICES DISTRIBUABLES

Le produit moyen tiré des ventes d'orge de premier choix au compte de mise en commun a augmenté de 6 pour cent ou 10,82 \$ par tonne, soit 207,42 \$ par tonne. Les producteurs ont touché 88 pour cent du montant redistribué aux participants dans le cadre du paiement d'acomptes.

#### PRINCIPAUX ACHETEURS D'ORGE DE PREMIER CHOIX

(en milliers de tonnes) 2001-2002



# Charges d'exploitation

Les quatre composantes des charges d'exploitation sont les coûts directs, les frais administratifs, les frais relatifs aux organismes de l'industrie du grain et les intérêts créditeurs nets. Les coûts directs sont traités respectivement à chacun des comptes de mise en commun et par conséquent ne sont pas abordés dans cette section.

## FRAIS ADMINISTRATIFS

Les frais administratifs ont diminué de 4,6 M\$, ou 7 pour cent, par rapport à l'exercice précédent : ils représentent 61,3 M\$. Cette diminution est attribuable principalement à une réduction des frais informatiques depuis que la CCB s'efforce de limiter le recours à des entrepreneurs extérieurs et profite d'une structure des technologies de l'information plus performante, plus centrée sur ses objectifs.

D'autres économies ont été réalisées en éliminant le recours à d'autres consultants externes, ainsi qu'à cause d'une diminution des frais associés aux mises en cause des pratiques commerciales de la CCB. Le fait que l'exercice 2001-2002 ne voyait pas d'élections au conseil d'administration a signifié également de moindres coûts.

L'augmentation de frais la plus sensible a relevé des communications. La CCB tenait en effet à ce que les producteurs soient avertis d'un certain nombre d'initiatives : l'accord sur le transport signé avec les sociétés céréalières en août 2001, l'élargissement de la gamme des options de paiement aux producteurs ainsi que les changements à la politique de livraison de grain de la CCB. La CCB a dû également répondre à un certain nombre d'importantes questions d'affaires courantes : le rapport du vérificateur général et la plus récente mise en cause des pratiques commerciales de la CCB par les Américains.

Le montant des recouvrements de frais administratifs engagés par la CCB a diminué dans la mesure où la CCB a passé moins de temps à des activités susceptibles de remboursement comme l'administration des programmes de paiement anticipé pour le compte du gouvernement du Canada.

## ORGANISMES DE L'INDUSTRIE DU GRAIN

La CCB continue d'apporter son soutien aux organisations qui directement ou indirectement profitent aux producteurs de grain de l'Ouest canadien. Au cours de l'exercice 2001-2002, la CCB a contribué 1,7 M\$ au fonctionnement de l'Institut international du Canada pour le grain (IICG) et au Centre technique canadien pour l'orge brassicole.

## INTÉRÊTS CRÉDITEURS NETS

Les intérêts créditeurs nets, soit 91,6 M\$, proviennent principalement des intérêts gagnés sur les sommes à recevoir par la CCB au titre des ventes de grain à crédit effectuées dans le cadre du Programme de ventes de céréales à crédit (PVCC) et du Mécanisme de crédit agroalimentaire (MCA). Lorsque la CCB vend du grain à crédit, elle emprunte une somme égale au montant du crédit consenti pour pouvoir payer les producteurs et poursuivre ses activités. Étant donné sa capacité d'emprunt, la CCB est en mesure d'emprunter à un taux d'intérêt inférieur à celui qu'elle consent à ses clients. La CCB profite ainsi de cet écart de taux d'intérêt, qui correspond à l'excédent des intérêts créditeurs sur les intérêts débiteurs.

Lorsque les taux d'intérêt sont à la baisse, comme c'était le cas pour la plus grande partie de 2001-2002, le montant des intérêts créditeurs tend à augmenter. Ceci s'explique du fait que les débiteurs sont généralement assortis de termes plus longs et sont bloqués à des taux comparativement plus élevés alors que les emprunts se font sur des périodes plus courtes et sont renégociés à des taux moins élevés.

Bien que l'écart entre les taux d'intérêt se soit accru en 2001-2002, le montant des intérêts créditeurs et débiteurs a dans l'ensemble diminué considérablement en raison de taux d'intérêt nettement plus bas et de soldes à recevoir nettement inférieurs au titre des ventes à crédit puisque des pays comme la Pologne, la Russie et l'Iran ont effectué d'importants remboursements.

(en milliers)	2001-2002	2000-2001
Intérêts sur les ventes à crédit		
Intérêts créditeurs sur les sommes à recevoir	<b>273 848 \$</b>	492 448 \$
Intérêts débiteurs sur les emprunts contractés pour financer les débiteurs	<b>187 907</b>	421 946
Intérêts créditeurs nets sur les ventes à crédit:	<b>85 941</b>	70 502
Intérêts créditeurs sur les soldes de comptes de mise en commun	<b>5 105</b>	6 312
Autres intérêts		
Créditeurs	<b>4 630</b>	5 141
Débiteurs	<b>4 037</b>	6 735
Autres intérêts, montant net	<b>593</b>	(1 594)
<b>Total des intérêts créditeurs nets</b>	<b>91 639 \$</b>	75 220 \$

Les autres composantes importantes des intérêts créditeurs nets comprennent :

- le cumul des intérêts créditeurs sur les soldes des comptes de mise en commun tout au long de la campagne;
- les intérêts créditeurs générés sur les ventes au comptant dont les clients paient en retard;
- les intérêts débiteurs résultant principalement du coût de financement comme les frais de gestion de la trésorerie et les frais bancaires.

Les moindres intérêts aux comptes de mise en commun s'expliquent par le souci d'une part d'accélérer les paiements aux producteurs et par la baisse des taux d'intérêt d'autre part. Les intérêts créditeurs d'autres sources ont diminué en raison de la baisse des taux d'intérêt et de débiteurs moins élevés relativement à des ventes au comptant d'un moindre volume. Les autres intérêts débiteurs ont diminué en raison d'une baisse des frais d'agence et des commissions versées aux institutions financières, de la baisse des taux d'intérêt et d'une diminution du volume des ventes prépayées en raison de la baisse relative du tonnage global aux comptes.

# Options de paiement aux producteurs

Que les producteurs aient le choix et que leurs options soient souples : telles sont les deux priorités que s'est donné le conseil d'administration dirigé par des producteurs. Depuis 2000-2001, le conseil offre différentes options de paiement au producteur (OPP) novatrices qui, durant la campagne 2001-2002, ont été améliorées et étendues à une gamme plus large de cultures. Si ces options donnent aux producteurs un maximum de possibilités de superviser la commercialisation de leur blé et de leur orge, ces options sont structurées de telle façon qu'elles ne compromettent en rien la viabilité ni l'intégrité du principe de mise en commun des comptes. Ce principe de mise en commun, qui permet à l'ensemble des producteurs de toucher un rendement correspondant aux ventes réalisées durant la campagne, est une formule efficace de gestion du risque lié aux prix à laquelle les producteurs continuent de manifester leur attachement.

## PROGRAMMES

La CCB met trois options de paiement à la disposition des producteurs des Prairies :

1. Le Contrat à prix fixe (CPF). Introduit en 2000-2001, le CPF permet aux producteurs de bloquer un prix sur tout ou une portion de leur blé ou de leur orge fourragère avant le début de la campagne (1<sup>er</sup> août). Ce prix est déterminé sur la base des perspectives de rendement (PDR), moins une réduction pour le risque, la valeur temporelle de l'argent et les frais administratifs du programme. Les frais administratifs sont entièrement couverts par les producteurs qui choisissent cette option. Les producteurs touchent l'intégralité de ce qui leur revient une fois que le grain a été livré et tarifé, et ne touchent plus aucun paiement du compte de mise en commun. En 2000-2001, l'option de contrat à prix fixe visait le blé roux de printemps de l'Ouest canadien (CWRS) et l'orge fourragère. En 2001-2002 et en 2002-2003, le CPF a été élargi et vise maintenant l'ensemble des classes de blé et l'orge fourragère. En 2002-2003 était également mis en place à l'essai un Contrat à prix fixe pour les producteurs de blé dur. Durant la campagne 2001-2002, 437 producteurs ont signé des Contrats à prix fixe, aux termes desquels ils ont livré 85 296 tonnes de blé.
2. Le Contrat sur base (CB). Introduit en même temps que le Contrat à prix fixe, le CB permet aux producteurs de bloquer l'écart, ou *base*, entre le prix fixe et le cours à terme du blé correspondant sur les marchés américains. Lorsqu'ils tarifient leur grain, les producteurs touchent le cours à terme **plus** l'écart qu'ils ont retenu. Les producteurs touchent l'intégralité de ce qui leur revient une fois que le grain a été livré et tarifé, et ne touchent plus aucun paiement du compte de mise en commun. Comme pour le CPF, le CB a été élargi à toutes les classes de blé (blé dur excepté) durant la campagne 2001-2002. Durant cette campagne, 379 producteurs ont signé un CB, et les livraisons aux termes des CB se sont chiffrées à 66 855 tonnes.
3. L'Option de paiement anticipé (OPA). En 2001-2002, la CCB a introduit cette option à l'essai pour les producteurs de blé roux d'hiver de l'Ouest canadien (CWRW) et de blé tendre blanc de printemps de l'Ouest canadien (CWSWS). Cette option était initialement réservée aux producteurs d'orge fourragère disposant d'un contrat de livraison garantie. L'OPA permet aux producteurs de toucher à la livraison 90 pour cent des PDR, moins une réduction

correspondant au risque, à la valeur temporelle de l'argent et aux frais administratifs; ces producteurs continuent de participer au compte de mise en commun. Les producteurs touchent le montant de l'acompte, moins les frais usuels de transport et d'entreposage. La CCB verse alors un paiement supplémentaire pour porter le paiement à 90 pour cent des PDR bloquées, moins la réduction. Puisque ces livraisons sont comptabilisées au compte de mise en commun, les producteurs pourront toucher tout paiement d'ajustement, tout paiement intermédiaire et tout paiement final qui relèvera le prix de leurs livraisons au-delà du prix bloqué. Cette formule aide par conséquent les agriculteurs à répondre à leur besoins en trésorerie, et elle leur permet également d'arrêter un prix plancher pour leur blé et leur orge. L'OPA a été étendue à toutes les classes de blé durant la campagne 2002-2003. Dans le cadre de cette option ont été livrées 9 342 tonnes de blé CWRW et 1 966 tonnes de blé CWSWS au cours de la campagne 2001-2002 aux fins de revente par la CCB. Quarante-vingts producteurs ont signé une OPA visant du blé. Les livraisons d'orge effectuées aux termes de contrats avec OPA ont totalisé 2 501 tonnes en 2001-2002, et ont été conclu avec 21 producteurs.

## RÉSULTATS FINANCIERS

Une fois que du grain a été livré à la CCB pour revente, il n'y a plus de différence entre livraisons faites au compte et livraisons faites dans le cadre d'un contrat à prix fixe ou sur base. Étant donné que les livraisons faites dans le cadre de contrats à prix fixe ou sur base sont comptabilisées séparément des livraisons au compte, tous les bénéficiaires qui auraient été distribués aux producteurs sous forme d'acomptes, de paiements intermédiaires ou de paiements finaux sont plutôt versés au fonds du programme correspondant. En 2001-2002, ce montant s'est élevé à 32 070 429 \$. Compte tenu des autres produits, notamment les gains sur activités de couverture et les dommages-intérêts, déduction faite des intérêts débiteurs et des frais administratifs, les programmes de CPF et de CB ont enregistré un surplus de 3 922 614 \$. À ce montant s'ajoute le surplus du programme pilote d'OPA visant le blé CWRW et le blé CWSWS, dont les produits ont été de 28 551 \$, montant duquel ont été déduits des intérêts de 4 086 \$. Le surplus sur l'ensemble des programmes d'options de paiement aux producteurs de blé a totalisé 3 947 079 \$. Ce montant a été viré en fin d'exercice au fonds de prévoyance (voir la note 14 des états financiers).

En 2001-2002, la vigueur du marché intérieur de l'orge fourragère s'est nettement fait sentir sur le nombre de signatures de contrats avec OPA conclus avec des agriculteurs. Ainsi le volume de livraisons total a chuté, passant de 191 253 tonnes en 2000-2001 à 2 501 tonnes en 2001-2002. La réduction imposée aux termes des contrats avec OPA imposée aux producteurs pour le risque, la valeur temporelle de l'argent et les frais administratifs du programme s'est élevée à 18 046 \$. Compte tenu des dommages-intérêts versés en réparation des défauts de livraisons et des intérêts nets, le programme a enregistré des produits totaux de 25 827 \$. Des pertes sur couverture d'un montant de 11 094 \$ ont été déduites des produits de l'orge faisant l'objet d'une OPA. Le solde, soit 14 733 \$, a été viré en fin d'exercice au fonds de prévoyance (voir la note 14 des états financiers).

# Ventes à crédit

VENTES À CRÉDIT DURANT L'EXERCICE		
(en milliers)	Ventes de 2001-2002	Ventes de 2000-2001
Programme de ventes de céréales à crédit	131 554 \$	222 463 \$
Mécanisme de crédit agroalimentaire	114 717	159 431
Crédit consenti par des tiers	158 568	139 184
Total des ventes à crédit	404 839	521 078
Total des ventes	4 298 919 \$	4 227 675 \$

## PROGRAMMES DE VENTES À CRÉDIT

Le gouvernement du Canada offre des garanties de remboursement sur les ventes à crédit de la CCB. Toute nouvelle demande de crédit recommandée par la CCB est soumise au gouvernement pour analyse et approbation. Dans le cadre de plafonds et de conditions approuvés par le gouvernement, la CCB travaille avec chacun des clients pour structurer la facilité de crédit qui lui conviendra. Ces facilités de crédit sont structurées en fonction des modalités commerciales et peuvent être un facteur important sur de nombreux marchés étrangers. Au cours de la campagne 2001-2002, les ventes à crédit ont totalisé 404,8 M\$, soit 9,5 pour cent du total de ventes, contre 521,1 M\$, ou 12,3 pour cent des ventes durant la précédente campagne.

La CCB se sert de deux programmes de crédit :

### Programme de vente de céréales à crédit (PVCC)

Le PVCC permet à la CCB de vendre du grain à crédit aux clients qui peuvent offrir une garantie souveraine de remboursement de leur banque centrale ou de leur ministère des Finances. Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2002, le PVCC a compté pour 131,6 M\$ de ventes de grain (contre 222,5 M\$ l'exercice précédent).

Au 31 juillet 2002, le solde à recevoir s'élevait à 6,9 G\$. Sur cette somme, 5,9 G\$ représentaient des débiteurs sur lesquels le gouvernement du Canada a consenti un rééchelonnement des paiements de remboursement du capital et des intérêts sur des périodes allant de 5 à 25 ans. Font partie de cette somme 30,8 M\$ dus à la CCB par le gouvernement dans le cadre d'accords de réduction de dette aux termes desquels le gouvernement du Canada prend à son compte une certaine partie des montants qui auraient dû être payés par le gouvernement débiteur.

Un solde en souffrance d'un montant de 884,1 M\$ est exigible de l'Irak depuis le 31 juillet 2002. L'Irak ne respecte pas ses obligations de paiement depuis qu'il fait l'objet de sanctions de la part des Nations Unies.

Étant donné que le gouvernement du Canada garantit le remboursement de la totalité du capital et des intérêts relatifs aux débiteurs liés au PVCC, la CCB ne constitue pas de provision pour pertes sur créances (voir la note 3, à la page 50, pour plus de renseignements).

### Mécanisme de crédit agroalimentaire (MCA)

Le Mécanisme de crédit agroalimentaire permet à la CCB de vendre du grain à crédit, directement ou par l'intermédiaire d'exportateurs agréés, à des clients commerciaux, non gouvernementaux, dans le monde entier. Le gouvernement du Canada et la CCB évaluent chaque transaction proposée. Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2002, la vente de grain dans le cadre de ce mécanisme a représenté 114,7 M\$, contre 159,4 M\$ durant l'exercice précédent.

Au 31 juillet 2002, le solde à recevoir sur les ventes effectuées en vertu de ce programme s'établissait à 60,2 M\$. Le gouvernement du Canada garantit un pourcentage dégressif des débiteurs liés à ce programme en fonction de la période de remboursement, tandis que la CCB assume le risque résiduel non garanti. La portion du risque de crédit assumée par la CCB aux termes de ce programme s'élevait à 1,2 M\$ au 31 juillet 2002. Ce montant est considéré comme recouvrable et, par conséquent, ne justifie pas la constitution d'une provision pour pertes sur créances (voir la note 3 en page 50).

### Crédit consenti par des tiers

La CCB s'associe à l'occasion à des tiers pour fournir un crédit à des clients de la CCB. Dans ce cas, la CCB reçoit un paiement en échange de la portion de l'opération de crédit revenant au tiers. Le tiers assume alors le risque de non-paiement par le client sur sa portion du crédit consenti. Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2002, le crédit consenti par des tiers en vertu de ces ententes s'établissait à 158,6 M\$, contre 139,2 M\$ durant l'exercice précédent.

## SOMMAIRE

Au cours de la campagne 2001-2002, les débiteurs relatifs aux ventes à crédit de la CCB ont totalisé 6,965 M\$ (voir la note 3 en page 50). Ce montant est garanti par le gouvernement du Canada, sauf une tranche de 1,2 M\$ pour laquelle le risque est assumé par la CCB.

## Financement

La CCB s'efforce de réduire ses coûts d'emprunt et de maintenir un accès à des liquidités en explorant de nouvelles occasions d'emprunt ainsi qu'en élargissant et en diversifiant sa gamme d'investisseurs.

Conformément à la *Loi sur la Commission canadienne du blé*, et sur approbation du ministre fédéral des Finances, la CCB est autorisée à emprunter de l'argent par n'importe quel moyen – notamment l'émission, la réémission, la vente et le nantissement d'obligations, de débentures, de billets et d'autres titres d'emprunt.

Comme tous ses emprunts sont garantis sans condition et de manière irrévocable par le ministre des Finances, la CCB dispose des meilleures cotes de solvabilité du Moody's Investor Service (Aaa et P-1), de Standard and Poor's Rating Group (AAA, A1+ et AA+) et de Dominion Bond Rating Service (AAA, R-1H et AAH).

La CCB emprunte pour financer les stocks de grain, les débiteurs relatifs aux ventes à crédit, les frais administratifs et les charges d'exploitation ainsi que pour administrer les programmes de paiement anticipé du gouvernement du Canada. La CCB procède à ces emprunts dans plusieurs devises, mais élimine le risque de change en convertissant ses emprunts soit en dollars CA, soit en dollars US, de façon à ce que la devise corresponde à celle des actifs financés.

La CCB gère plusieurs portefeuilles de titres d'emprunt totalisant entre 7 et 8 G\$ CA, notamment :

- un programme de papier commercial intérieur (programme de « billets de la Commission du blé »);
- un programme de papier commercial en dollars US;
- un programme de papier commercial en euros; et
- un programme de billets à moyen terme en euros.

# Gestion du risque financier

La CCB s'efforce de réduire le risque lié à ses opérations financières. Elle gère de façon active sa vulnérabilité au risque financier et s'assure du respect des politiques et directives qu'elle a approuvées en matière de gestion des risques.

## RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que représentent pour la situation financière de la CCB les fluctuations défavorables ou la volatilité des prix sur les marchés. Les risques de marché auxquels s'expose la CCB sont au nombre de trois : le risque sur marchandises, le risque de change et le risque de taux d'intérêt.

### Risque sur marchandises

Le risque sur marchandises correspond au risque que les produits d'exploitation de la CCB fléchissent à la suite d'une variation à la baisse des prix des marchandises. Pour compenser les risques inhérents à son activité principale, la CCB recourt à des contrats à terme et à des options négociés en Bourse.

L'un des principaux programmes de gestion du risque sur marchandises de la CCB consiste à gérer le risque relatif aux prix associé aux contrats sur base. La CCB gère le risque de fluctuations à la baisse du prix du grain entre le moment où le grain est vendu et le moment où le prix en est fixé par le client en recourant à des instruments dérivés négociés en Bourse. La CCB peut également avoir recours à des instruments dérivés pour établir le prix du grain quand il n'y a pas assez de possibilités de le faire sur le marché au comptant. De plus, la CCB gère le risque sur marchandises associé aux différentes options de tarification dont disposent les producteurs des Prairies.

### Risque de change

Le risque de change représente le risque que des fluctuations du cours des devises aient une incidence négative sur les rentrées en dollars CA de la CCB. Les ventes de la CCB s'effectuant directement ou indirectement en dollars américains, la CCB est exposée au risque de change.

Afin de gérer le risque de change, la CCB procède à des opérations de couverture sur ses ventes en devises au moyen d'instruments dérivés de façon à protéger le produit en dollars CA qu'elle prévoit réaliser sur les contrats de vente. De plus, la CCB gère le risque de change associé aux différentes options d'établissement des prix offertes aux agriculteurs des Prairies.

### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque d'une baisse des intérêts créditeurs nets de la CCB à la suite de variations désavantageuses des taux d'intérêt du marché. Le risque de taux d'intérêt pour la CCB provient du décalage entre la période durant laquelle les taux d'intérêt sur les actifs productifs d'intérêt sont en vigueur et les dates de révision des taux des emprunts portant intérêt de la CCB. L'écart entre les intérêts gagnés sur les actifs productifs et les intérêts payés sur les emprunts représente le montant des intérêts créditeurs nets, lesquels sont distribués chaque année aux producteurs.

## RISQUE LIÉ AU CRÉDIT

Le risque lié au crédit représente le risque de pertes potentielles au cas où une contrepartie manquerait à ses obligations contractuelles. La CCB s'expose à ce genre de risque dans le cas de ventes à crédit non garanties, de placements et d'opérations sur dérivés effectuées sur le marché hors cote utilisées pour gérer les risques de marché auxquels elle est exposée.

### Débiteurs liés à des programmes de vente à crédit

La CCB vend du grain dans le cadre de deux programmes de crédit à l'exportation garantis par le gouvernement : le Programme de ventes de céréales à crédit et le Mécanisme de crédit agroalimentaire, sur lequel la CCB assume une portion du risque. Jusqu'ici, toutes les ventes aux termes du MCA ont été honorées et aucune de ces ventes ne comporte un solde en souffrance. Pour plus de renseignements sur les ventes à crédit, voir la section « Ventes à crédit » en page 36 et la note 3 en page 50.

### Placements

La CCB recourt à des placements à court terme pour faire face à ses obligations de trésorerie conformément aux exigences de la *Loi sur la Commission canadienne du blé*, à l'autorisation d'emprunt accordée annuellement par le ministre des Finances et aux directives gouvernementales pertinentes. La CCB gère le risque de pertes que représente un placement en concluant des opérations uniquement avec des contreparties disposant des meilleures cotes de solvabilité.

### Opérations sur instruments dérivés

La CCB conclut des accords généraux avec chacune de ses contreparties dans le but de limiter le risque de crédit, le risque juridique et le risque de règlement. De plus, la CCB ne fait affaire qu'avec des contreparties dont la cote de solvabilité est élevée et qui satisfont à ses politiques de gestion du risque financier. Ces politiques respectent ou surpassent les politiques de crédit du ministre des Finances.

Les contrats à terme sur marchandises et les options que conclut la CCB exposent cette dernière à un risque de crédit minimal puisque ces contrats sont négociés en Bourse. La CCB gère son risque de crédit à l'égard des contrats à terme et des options en effectuant ses opérations sur des Bourses où ces contrats font l'objet d'une évaluation à la valeur du marché et d'un règlement quotidiens.

## RISQUE D'ILLIQUIDITÉ

Le risque d'illiquidité est le risque que la CCB soit dans l'impossibilité de faire face à ses obligations. Dans le cours normal de ses activités, les programmes de financement diversifiés permettent à la CCB de disposer des liquidités suffisantes pour faire face à ses besoins courants. La CCB peut à l'occasion détenir des placements à court terme dont la cote est élevée pour faire en sorte qu'elle dispose de fonds suffisants pour respecter ses obligations d'emprunt. La CCB dispose également de marges de crédit auprès d'institutions financières de façon à avoir accès à des fonds additionnels.

## RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel est le risque que la CCB enregistre des pertes à la suite de défaillances dans les processus et contrôles administratifs ou dans les processus d'exploitation. La philosophie de gestion du risque opérationnel prône une gestion efficace du risque opérationnel. Les activités de gestion du risque opérationnel comprennent la répartition des tâches, la formation réciproque et le perfectionnement professionnel, l'élaboration de plans de reprise après incident, l'utilisation d'un système financier intégré, des vérifications internes et externes ainsi qu'un service indépendant de contrôle du risque et de reddition de comptes.

# Perspectives

Les très mauvaises conditions de culture qui ont frappé les Prairies en 2002 ont fait que les quantités produites de blé, de blé dur et d'orge à vendre pour la campagne 2002-2003 sont nettement plus basses. De fait, le tonnage réalisé n'a pas atteint la moitié de ce que nous avons commercialisé en moyenne par le passé. Et à la différence de l'an passé où les moindres rendements étaient quelque peu compensés par une meilleure qualité, les mauvaises conditions de la moisson au cours de l'automne 2002 ont conduit à un déclassement d'importantes proportions des récoltes de blé, de blé dur et d'orge. Ceci signifie que la CCB va devoir concentrer ses efforts à vendre les petites quantités de produits de meilleure qualité sur ces créneaux qui rapportent davantage tout en s'efforçant de répondre aux besoins de ses autres clients avec le grain restant. La CCB ne réussira toutefois pas à répondre à la demande de tous ses clients habituels.

La contrepartie de ces mauvaises récoltes dans l'Ouest canadien et dans d'autres grands pays exportateurs comme l'Australie et, en moindres proportions, les États-Unis, c'est que les prix ont enregistré une forte hausse depuis la fin de l'été 2002, et les prix demeurent volatils. Ce sont surtout les marchés de blé et d'orge de qualité supérieure qui ont le plus augmenté, traduisant le rétrécissement des réserves mondiales. Ce n'est pas ce qui consolera les nombreux producteurs des Prairies qui n'ont rien à vendre ou qui ont vu la qualité de leur récolte sapée par des conditions météorologiques déplorables. Mais pour ceux qui auront eu la chance d'avoir des pluies au moment voulu et des conditions favorables, la campagne 2002-2003 sera peut-être l'une de ces rares occasions où rendements moyens et prix élevés se rencontrent.

Les pluies qui ont gêné le progrès des moissons dans plusieurs régions de l'Ouest canadien ont néanmoins rétabli les réserves en eau des sols qui sont maintenant en meilleur état par rapport à ce qu'ils étaient à l'automne 2001. Ainsi, la totalité des précipitations sur de nombreuses régions de l'Ouest canadien entre le 1<sup>er</sup> août et le 30 septembre a atteint 125 % du niveau habituel. Bien que ces pluies aient occasionné d'importants problèmes au moment de la moisson, c'est bon signe pour la récolte de 2003 car ces pluies d'automne constituent des réserves et pourraient empêcher que se reproduise la sécheresse de l'été passé. Il reste toutefois plusieurs secteurs dans le nord-ouest de la Saskatchewan et dans le centre et nord de l'Alberta où il y a toujours pénurie d'eau dans les sols.

Les prix élevés de 2002-2003 devraient baisser à mesure que la production dans le monde retrouve des niveaux plus habituels en 2003-2004. L'augmentation de la production de certains États d'Europe de l'Est et d'Asie – jusqu'à tout récemment considérés comme des exportateurs d'importance secondaire – continuera vraisemblablement d'exercer une pression sur les prix du grain de qualité inférieure et du grain de fourrage. Mais compte tenu des stocks extrêmement réduits dans la plupart des pays exportateurs comme le Canada et l'Australie, n'importe quel problème au niveau de la prochaine récolte pourrait indiquer le retour d'une flambée des prix.

Les producteurs des Prairies ont toutefois deux motifs de s'inquiéter, qui risquent de gêner leur accès à certains marchés lucratifs sur lesquels ils avaient conquis des parts importantes. La première cause d'inquiétude réside dans les menaces de demandes de droits anti-dumping et compensatoires que brandissent les producteurs de blé américains. Bien que cette dernière mise en cause intervienne après neuf autres qui n'avaient pas réussi, les incertitudes qu'engendre la crainte de mesures de représailles et les frais de défense devant les tribunaux contre ces allégations de pratiques « déloyales » demeurent des motifs d'inquiétude pour les céréaliculteurs des Prairies. La CCB s'est engagée à préserver l'accès au marché américain et à faire en sorte que les faits et les faits seulement déterminent l'issue de ce nouveau procès à l'encontre des producteurs de l'Ouest canadien.

La CCB travaille également à conserver les débouchés du blé de l'Ouest canadien en s'assurant qu'aucune variété génétiquement modifiée n'est portée candidate à l'homologation tant que de strictes conditions ne sont pas respectées, notamment l'acceptation par les marchés et des systèmes éprouvés d'isolement de ces variétés. La CCB et ses partenaires de l'industrie du grain reconnaissent que sans acceptation par les marchés, les producteurs des Prairies pourraient pâtir de la pénétration de ces nouvelles variétés. Il s'agit par conséquent de mesurer l'ampleur du préjudice que pourraient subir les producteurs et de faire un bilan de ce préjudice par rapport à tous les avantages prévus.

## Information prospective

Certains énoncés contenus dans le présent rapport annuel sont de nature prospective et soumis à certains risques et incertitudes du fait qu'ils reposent sur des hypothèses et des estimations établies à partir de données actuelles. Bon nombre de facteurs sont susceptibles de faire en sorte que les résultats réels diffèrent des résultats énoncés dans ce rapport, notamment les conditions météorologiques, les changements de politiques ou de réglementation gouvernementales, la fluctuation des cours et des marchés des produits agricoles dans le monde, l'évolution des rapports de force concurrentielle, et les conditions économiques et politiques internationales, y compris les subventions aux producteurs de céréales que pourraient accorder les États-Unis ou les pays de l'Union européenne.



# États financiers

## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de la Commission canadienne du blé inclus dans le présent rapport annuel relèvent de la direction et sont revus et approuvés par le conseil d'administration. La direction est également responsable de tous les autres renseignements contenus dans ce rapport et de leur conformité, le cas échéant, aux renseignements présentés dans les états financiers.

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pertinents dans les circonstances et traduisent les résultats de chacun des comptes de mise en commun de 2001-2002, des options de paiement aux producteurs et de la situation financière de la Commission au 31 juillet 2002.

Dans le cadre de ses responsabilités en matière d'intégrité et de fidélité des états financiers, la direction a mis en place des systèmes et des politiques de contrôle financier et de gestion tels qu'ils fournissent une assurance raisonnable que les opérations engagées sont autorisées, que l'actif est protégé et que les registres adéquats sont maintenus. Aux systèmes de contrôle interne s'ajoutent des examens périodiques, par le service de vérification interne, des diverses activités de la Commission.

Le conseil d'administration voit à ce que la direction assume sa responsabilité en matière d'information financière et de contrôles internes par l'entremise de son comité de vérification et de finances, composé d'administrateurs qui ne sont pas employés de la Commission. Ce comité rencontre périodiquement la direction et les vérificateurs internes et externes. Les vérificateurs internes et externes peuvent s'adresser librement et en tout temps à ce comité.

Les vérificateurs externes de la Commission, Deloitte & Touche, s.r.l., sont responsables de la vérification des opérations et des états financiers de la Commission et de la présentation de leur rapport.



**Greg S. Arason**  
Président-directeur général



**Gordon P. Menzie**  
Vice-président exécutif, Finances

Winnipeg (Manitoba)  
le 15 novembre 2002

## RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

### Au conseil d'administration de la Commission canadienne du blé :

Nous avons vérifié les états financiers de la Commission canadienne du blé qui comprennent le bilan au 31 juillet 2002, les états cumulés des résultats et des bénéfices distribués pour les comptes de mise en commun de 2001-2002, les états des résultats et des bénéfices distribués pour les comptes de mise en commun de 2001-2002 (blé, blé dur et orge fourragère pour la période écoulée entre le 1<sup>er</sup> août et la fin des activités le 31 juillet 2002; orge de premier choix pour la période écoulée entre le 1<sup>er</sup> août 2001 et la fin des activités le 31 août 2002), l'état des résultats des programmes d'options de paiement (blé et orge) pour la période écoulée entre le 1<sup>er</sup> août 2001 et la fin des activités le 31 juillet 2002, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 juillet 2002 ainsi que l'état des frais administratifs pour l'exercice terminé le 31 juillet 2002. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission canadienne du blé au 31 juillet 2002 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les périodes indiquées selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés

Winnipeg (Manitoba)  
le 15 novembre 2002

**Deloitte  
& Touche**

# Bilan

AU 31 JUILLET (EN MILLIERS)	2002	2001
<b>ACTIF</b>		
Débiteurs		
Programmes de vente à crédit (note 3)	6 965 448 \$	7 179 353 \$
Ventes au comptant	15 166	25 872
Programmes de paiements anticipés (note 4)	394 921	447 048
Paieement anticipé de programmation des stocks	42 102	13 480
Autres	59 190	17 058
	<b>7 476 827</b>	<b>7 682 811</b>
Stocks de grain (note 5)	905 643	995 804
Charges reportées et charges payées d'avance (note 6)	32 886	21 209
Immobilisations (note 7)	56 762	60 261
<b>Total de l'actif</b>	<b>8 472 118 \$</b>	<b>8 760 085 \$</b>
<b>PASSIF</b>		
Emprunts (note 8)	7 336 362 \$	7 644 976 \$
Créditeurs et charges à payer (note 9)	128 873	138 887
Obligations envers les agents (note 10)	550 015	594 219
Obligations envers les producteurs - Chèques en circulation	34 701	32 132
Obligations envers les producteurs - Bénéfices non distribués (note 11)	402 859	341 476
Provision au titre des frais relatifs aux paiements aux producteurs (note 12)	3 687	4 769
Compte spécial (note 13)	4 199	3 281
Fonds de prévoyance (note 14)	11 422	345
<b>Total du passif</b>	<b>8 472 118 \$</b>	<b>8 760 085 \$</b>

Approuvé par le conseil d'administration :



**KEN RITTER**  
Président du conseil d'administration



**GREG ARASON**  
Président-directeur général

# Comptes de mise en commun cumulés

Campagne (en milliers)	2001-2002	2000-2001
<b>ÉTAT DES RÉSULTATS DES COMPTES DE MISE EN COMMUN*</b>		
<b>Livraisons (en tonnes)</b>	<b>18 836 452</b>	20 353 543
<b>Produits</b>	<b>4 298 919 \$</b>	4 227 674 \$
<b>Charges d'exploitation</b>		
Coûts directs		
Coûts de possession aux silos de collecte		
Financement	<b>11 684</b>	22 917
Entreposage	<b>36 468</b>	43 074
Entreposage en silos terminaux	<b>20 867</b>	19 266
Surestaries (primes de célérité), montant net	<b>(4 175)</b>	6 085
Frais de transport supplémentaires		
Acheminement aux silos terminaux	<b>16 125</b>	25 023
Acheminement du grain aux points d'exportation de l'Est	<b>31 952</b>	56 346
Modifications aux tarifs de transport	<b>1 241</b>	995
Séchage	<b>113</b>	318
Wagons-trémies de la CCB	<b>1 437</b>	3 360
Total des coûts directs	<b>115 712</b>	177 384
Frais administratifs (note 18)	<b>50 446</b>	66 435
Organismes de l'industrie du grain	<b>1 689</b>	1 652
Intérêts créditeurs nets	<b>(91 639)</b>	(75 220)
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>76 208</b>	170 251
<b>Bénéfices distribuables</b>	<b>4 222 711 \$</b>	4 057 423 \$

\* Exclut les résultats des programmes d'options de paiement aux producteurs

<b>ÉTAT DES BÉNÉFICES DISTRIBUÉS</b>		
<b>Comptes de mise en commun</b>		
<b>Livraisons (en tonnes)</b>	<b>18 684 301</b>	20 332 405
Acomptes à la livraison	<b>3 366 342 \$</b>	3 175 762 \$
Paiements d'ajustement	<b>401 370</b>	520 447
Paiements intermédiaires	<b>209 793</b>	233 949
Paiements finaux	<b>192 959</b>	107 376
Paiements d'entreposage à contrat avec les producteurs	<b>12 955</b>	15 574
Rabais sur wagons de producteurs	<b>107</b>	152
Bénéfices distribués aux participants des comptes de mise en commun	<b>4 183 526</b>	4 053 260
<b>Programmes d'options de paiement aux producteurs ne participant pas aux comptes de mise en commun</b>		
<b>Livraisons (en tonnes)</b>	<b>152 151</b>	21 138
Rendements des comptes de mise en commun versés aux programmes d'options de paiement	<b>32 070</b>	4 163
<b>Virement au fonds de prévoyance</b>		
Bénéfices non distribués	<b>7 115</b>	–
<b>Total des bénéfices distribués</b>	<b>4 222 711 \$</b>	4 057 423 \$

# Compte de mise en commun – blé

Campagne (en milliers)	2001-2002		2000-2001	
	Total	Par tonne	Total	Par tonne
<b>ÉTAT DES RÉSULTATS DU COMPTE DE MISE EN COMMUN*</b>				
<b>Livraisons (en tonnes)</b>	<b>13 330 652</b>		13 960 639	
<b>Produits</b> (note 17)	<b>2 915 188 \$</b>	<b>218,68 \$</b>	2 735 936 \$	195,97 \$
<b>Charges d'exploitation</b>				
Coûts directs				
Coûts de possession aux silos de collecte				
Financement	<b>8 193</b>	<b>0,61</b>	14 903	1,06
Entreposage	<b>24 480</b>	<b>1,84</b>	26 679	1,91
Entreposage en silos terminaux	<b>12 569</b>	<b>0,94</b>	11 973	0,86
Surestaries (primes de célérité), montant net	<b>(2 841)</b>	<b>(0,21)</b>	5 041	0,36
Frais de transport supplémentaires				
Acheminement aux silos terminaux	<b>11 883</b>	<b>0,89</b>	20 951	1,50
Acheminement aux points d'exportation de l'Est	<b>(7 864)</b>	<b>(0,59)</b>	776	0,06
Modifications aux tarifs de transport	<b>556</b>	<b>0,04</b>	613	0,04
Séchage	<b>111</b>	<b>0,01</b>	278	0,02
Wagons-trémies de la CCB	<b>1 017</b>	<b>0,08</b>	2 305	0,17
Total des coûts directs	<b>48 104</b>	<b>3,61</b>	83 519	5,98
Frais administratifs (note 18)	<b>35 708</b>	<b>2,68</b>	45 545	3,26
Organismes de l'industrie du grain	<b>1 123</b>	<b>0,08</b>	1 075	0,08
Intérêts créditeurs nets	<b>(69 709)</b>	<b>(5,23)</b>	(58 340)	(4,18)
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>15 226</b>	<b>1,14</b>	71 799	5,14
<b>Bénéfices distribuables</b>	<b>2 899 962 \$</b>	<b>217,54 \$</b>	2 664 137 \$	190,83 \$
* Exclut les résultats des programmes d'options de paiement aux producteurs				
<b>ÉTAT DES BÉNÉFICES DISTRIBUÉS</b>				
<b>Compte de mise en commun</b>				
<b>Livraisons (en tonnes)</b>	<b>13 178 501</b>		13 939 501	
Acomptes à la livraison	<b>2 336 994 \$</b>	<b>177,33 \$</b>	2 156 832 \$	154,73 \$
Paiements d'ajustement	<b>293 024</b>	<b>22,23</b>	330 590	23,72
Paiements intermédiaires	<b>99 460</b>	<b>7,55</b>	116 065	8,33
Paiements finaux	<b>138 342</b>	<b>10,50</b>	56 385	4,05
Rabais sur wagons de producteurs	<b>72</b>	<b>0,01</b>	102	0,01
Bénéfices distribués aux participants	<b>2 867 892</b>	<b>217,62</b>	2 659 974	190,82
<b>Programmes d'options de paiement aux producteurs ne participant pas aux comptes de mise en commun</b>				
<b>Livraisons (en tonnes)</b>	<b>152 151</b>		21 138	
Rendements du compte de mise en commun versés aux programmes d'options de paiement	<b>32 070</b>	<b>210,78</b>	4 163	196,95
<b>Total des bénéfices distribués</b>	<b>2 899 962 \$</b>	<b>217,54 \$</b>	2 664 137 \$	190,83 \$

Pour la période du 1<sup>er</sup> août 2001 à la fin des activités, le 31 juillet 2002 (les chiffres correspondants sont ceux de la période terminée le 31 août 2001).

# Compte de mise en commun – blé dur

Campagne (en milliers)	2001-2002		2000-2001	
	Total	Par tonne	Total	Par tonne
<b>ÉTAT DES RÉSULTATS DU COMPTE DE MISE EN COMMUN</b>				
<b>Livraisons (en tonnes)</b>	<b>3 246 369</b>		3 665 343	
<b>Produits</b> (note 17)	<b>904 810</b>	<b>\$ 278,71</b>	969 891	\$ 264,61
<b>Charges d'exploitation</b>				
Coûts directs				
Coûts de possession aux silos de collecte				
Financement	<b>1 768</b>	<b>0,55</b>	5 611	1,53
Entreposage	<b>5 663</b>	<b>1,74</b>	10 832	2,96
Entreposage en silos terminaux	<b>8 544</b>	<b>2,63</b>	7 270	1,98
Surestaries (primes de célérité), montant net	<b>(1 328)</b>	<b>(0,41)</b>	(605)	(0,17)
Frais de transport supplémentaires				
Acheminement aux silos terminaux	<b>4 271</b>	<b>1,32</b>	4 056	1,11
Acheminement aux points d'exportation de l'Est	<b>39 816</b>	<b>12,26</b>	55 570	15,16
Modifications aux tarifs de transport	<b>339</b>	<b>0,10</b>	381	0,10
Séchage	<b>1</b>	<b>0,00</b>	13	0,00
Wagons-trémies de la CCB	<b>248</b>	<b>0,08</b>	605	0,17
Total des coûts directs	<b>59 322</b>	<b>18,27</b>	83 733	22,84
Frais administratifs (note 18)	<b>8 705</b>	<b>2,68</b>	11 962	3,26
Organismes de l'industrie du grain	<b>274</b>	<b>0,08</b>	282	0,08
Intérêts créditeurs nets	<b>(11 978)</b>	<b>(3,68)</b>	(8 124)	(2,21)
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>56 323</b>	<b>17,35</b>	87 853	23,97
<b>Bénéfices distribuables</b>	<b>848 487</b>	<b>\$ 261,36</b>	882 038	\$ 240,64

<b>ÉTAT DES BÉNÉFICES DISTRIBUÉS</b>				
<b>Compte de mise en commun</b>				
<b>Livraisons (en tonnes)</b>	<b>3 246 369</b>		3 665 343	
Acomptes à la livraison	<b>621 925</b>	<b>\$ 191,58</b>	609 383	\$ 166,26
Paiements d'ajustement	<b>83 431</b>	<b>25,70</b>	133 753	36,49
Paiements intermédiaires	<b>108 702</b>	<b>33,48</b>	100 481	27,41
Paiements finaux	<b>34 399</b>	<b>10,59</b>	38 376	10,47
Rabais sur wagons de producteurs	<b>30</b>	<b>0,01</b>	45	0,01
<b>Total des bénéfices distribués</b>	<b>848 487</b>	<b>\$ 261,36</b>	882 038	\$ 240,64

Pour la période du 1<sup>er</sup> août 2001 à la fin des activités, le 31 juillet 2002 (les chiffres correspondants sont ceux de la période terminée le 31 août 2001).

# Compte de mise en commun – orge fourragère

Campagne (en milliers)	2001-2002		2000-2001	
	Total	Par tonne	Total	Par tonne
<b>ÉTAT DES RÉSULTATS DU COMPTE DE MISE EN COMMUN</b>				
<b>Livraisons (en tonnes)</b>	<b>54 373</b>		454 073	
<b>Produits</b> (note 17)	<b>9 505 \$</b>	<b>174,82 \$</b>	63 175 \$	139,13 \$
<b>Charges d'exploitation</b>				
Coûts directs				
Coûts de possession aux silos de collecte				
Financement	<b>3</b>	<b>0,06</b>	276	0,60
Entreposage	<b>141</b>	<b>2,59</b>	1 466	3,23
Entreposage en silos terminaux	<b>264</b>	<b>4,86</b>	213	0,47
Surestaries (primes de célérité), montant net	<b>20</b>	<b>0,38</b>	1 762	3,88
Frais de transport supplémentaires				
Acheminement aux silos terminaux	<b>(29)</b>	<b>(0,54)</b>	16	0,04
Modifications aux tarifs de transport	<b>(16)</b>	<b>(0,29)</b>	(84)	(0,19)
Séchage	<b>1</b>	<b>0,01</b>	27	0,06
Wagons-trémies de la CCB	<b>4</b>	<b>0,08</b>	75	0,17
Total des coûts directs	<b>388</b>	<b>7,15</b>	3 751	8,26
Frais administratifs (note 18)	<b>146</b>	<b>2,69</b>	1 511	3,32
Organismes de l'industrie du grain	<b>5</b>	<b>0,08</b>	35	0,08
Intérêts créditeurs nets	<b>(7 913)</b>	<b>(145,54)</b>	(6 409)	(14,11)
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>(7 374)</b>	<b>(135,62)</b>	(1 112)	(2,45)
<b>Bénéfices distribuables</b>	<b>16 879 \$</b>	<b>310,44 \$</b>	64 287 \$	141,58 \$
<b>ÉTAT DES BÉNÉFICES DISTRIBUÉS</b>				
<b>Compte de mise en commun</b>				
<b>Livraisons (en tonnes)</b>	<b>54 373</b>		454 073	
Acomptes à la livraison	<b>7 057 \$</b>	<b>129,79 \$</b>	46 153 \$	101,64 \$
Paiements d'ajustement	<b>366</b>	<b>6,74</b>	12 736	28,05
Paiements intermédiaires	<b>1 631</b>	<b>30,00</b>	3 190	7,02
Paiements finaux	<b>708</b>	<b>13,02</b>	2 203	4,85
Rabais sur wagons de producteurs	<b>2</b>	<b>0,04</b>	5	0,01
Bénéfices distribués aux producteurs	<b>9 764</b>	<b>179,59</b>	64 287	141,58
<b>Virement au fonds de prévoyance</b>				
Bénéfices non distribués	<b>7 115</b>	<b>130,85</b>	–	–
<b>Total des bénéfices distribués</b>	<b>16 879 \$</b>	<b>310,44 \$</b>	64 287 \$	141,58 \$

Pour la période du 1<sup>er</sup> août 2001 à la fin des activités, le 31 juillet 2002 (les chiffres correspondants sont ceux de la période terminée le 31 août 2001).

# Compte de mise en commun – orge de premier choix

Campagne (en milliers)	2001-2002		2000-2001	
	Total	Par tonne	Total	Par tonne
<b>ÉTAT DES RÉSULTATS DU COMPTE DE MISE EN COMMUN</b>				
<b>Livraisons (en tonnes)</b>	<b>2 205 058</b>		2 273 488	
<b>Produits</b> (note 17)	<b>469 416 \$</b>	<b>212,88 \$</b>	458 672 \$	201,75 \$
<b>Charges d'exploitation</b>				
Coûts directs				
Coûts de possession aux silos de collecte				
Financement	<b>1 720</b>	<b>0,78</b>	2 126	0,93
Entreposage	<b>6 184</b>	<b>2,80</b>	4 097	1,80
Entreposage en silos terminaux	<b>(510)</b>	<b>(0,23)</b>	(190)	(0,08)
Surestaries (primes de célérité), montant net	<b>(26)</b>	<b>(0,01)</b>	(113)	(0,05)
Frais de transport supplémentaires – modifications aux tarifs de transport	<b>362</b>	<b>0,16</b>	85	0,04
Wagons-trémies de la CCB	<b>168</b>	<b>0,08</b>	375	0,17
<b>Total des coûts directs</b>	<b>7 898</b>	<b>3,58</b>	6 380	2,81
Frais administratifs (note 18)	<b>5 887</b>	<b>2,67</b>	7 417	3,26
Organismes de l'industrie du grain	<b>287</b>	<b>0,13</b>	260	0,11
Intérêts créditeurs nets	<b>(2 039)</b>	<b>(0,92)</b>	(2 346)	(1,03)
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>12 033</b>	<b>5,46</b>	11 711	5,15
<b>Bénéfices distribuables</b>	<b>457 383 \$</b>	<b>207,42 \$</b>	446 961 \$	196,60 \$

<b>ÉTAT DES BÉNÉFICES DISTRIBUÉS</b>				
<b>Compte de mise en commun</b>				
<b>Livraisons (en tonnes)</b>	<b>2 205 058</b>		2 273 488	
Acomptes à la livraison	<b>400 366 \$</b>	<b>181,57 \$</b>	363 394 \$	159,84 \$
Paiements d'ajustement	<b>24 549</b>	<b>11,13</b>	43 368	19,08
Paiements intermédiaires	–	–	14 213	6,25
Paiements finaux	<b>19 510</b>	<b>8,85</b>	10 412	4,58
Paiements d'entrepasage à contrat avec les producteurs	<b>12 955</b>	<b>5,87</b>	15 574	6,85
Rabais sur wagons de producteurs	<b>3</b>	–	–	–
<b>Total des bénéfices distribués</b>	<b>457 383 \$</b>	<b>207,42 \$</b>	446 961 \$	196,60 \$

Pour la période du 1<sup>er</sup> août 2001 à la fin des activités, le 31 août 2002 (les chiffres correspondants sont ceux de la période terminée le 30 septembre 2001).

## Résultats des programmes d'options de paiement

Pour l'exercice terminé le 31 juillet (en milliers)	2002	2001
<b>BLÉ</b>		
<b>Contrat à prix fixe/contrat sur base</b>		
<b>Livraisons (en tonnes)</b>	<b>152 151</b>	21 138
<b>Produits</b>		
Rendements du compte de mise en commun versés au programme	32 070 \$	4 163 \$
Activités de couverture, montant net	1 704	213
Domages-intérêts	649	36
Total des produits	34 423	4 412
<b>Charges d'exploitation</b>		
Montants prévus aux contrats versés aux producteurs	29 673	4 027
Intérêts débiteurs nets	77	42
Créances irrécouvrables	427	–
Frais administratifs	323	216
Total des charges d'exploitation	30 500	4 285
<b>Surplus net du programme</b>	<b>3 923 \$</b>	127 \$
<b>Option de paiement anticipé</b>		
<b>Livraisons (en tonnes)</b>	<b>11 308</b>	
<b>Produits</b>		
Escompte au titre du programme	21 \$	– \$
Activités de couverture, montant net	6	–
Domages-intérêts	1	–
Total des produits	28	–
<b>Charges d'exploitation</b>		
Intérêts débiteurs nets	4	–
Total des charges d'exploitation	4	–
<b>Surplus net du programme</b>	<b>24 \$</b>	–
<b>Blé – Total des programmes</b> (note 14)	<b>3 947 \$</b>	127 \$
<b>ORGE</b>		
<b>Option de paiement anticipé</b>		
<b>Livraisons (en tonnes)</b>	<b>2 501</b>	191 253
<b>Produits</b>		
Escompte au titre du programme	18 \$	398 \$
Domages-intérêts	3	12
Intérêts créditeurs nets	5	–
Total des produits	26	410
<b>Charges d'exploitation</b>		
Activités de couverture, montant net	11	136
Intérêts débiteurs nets	–	56
Total des charges d'exploitation	11	192
<b>Surplus net du programme</b> (note 14)	<b>15 \$</b>	218 \$



# État des flux de trésorerie

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET (EN MILLIERS)	2002	2001
<i>Augmentation (diminution) de l'encaisse au cours de l'exercice</i>		
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>		
Liquidités tirées de la vente de grain	4 298 919 \$	4 227 675 \$
Charges d'exploitation des comptes de mise en commun	(76 208)	(170 251)
Résultats des programmes d'options de paiement aux producteurs	1 565	209
Plus : éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des wagons-trémies de la CCB	2 574	2 836
Amortissement d'autres immobilisations	7 392	7 776
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation avant variation du fonds de roulement</b>	<b>4 234 242</b>	<b>4 068 245</b>
Variation du fonds de roulement hors caisse		
Débiteurs, sauf les ventes à crédit	(7 920)	(180 062)
Stocks de grain	90 160	186 423
Charges reportées et charges payées d'avance	(11 677)	(13 251)
Créditeurs et charges à payer	(10 015)	5 913
Obligations envers les agents	(44 204)	(264 292)
Obligations envers les producteurs - chèques en circulation	2 569	(190 473)
Provision au titre des frais relatifs aux paiements aux producteurs	(1 082)	(1 191)
Compte spécial	919	(56)
	<b>4 252 992</b>	<b>3 611 256</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Augmentation (diminution) des emprunts	(308 614)	380 767
	<b>(308 614)</b>	<b>380 767</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement et aux autres activités</b>		
Débiteurs - programmes de vente à crédit	213 905	27 638
Acquisition d'immobilisations	(7 019)	(2 840)
Produit tiré de la vente d'immobilisations	552	315
	<b>207 438</b>	<b>25 113</b>
<b>Distributions en espèces</b>		
Bénéfices non distribués de la campagne précédente	(341 476)	(301 325)
Bénéfices de la campagne en cours distribués avant le 31 juillet	(3 780 667)	(3 711 784)
Paiements au titre des options de paiement versés aux producteurs ne participant pas aux comptes de mise en commun	(29 673)	(4 027)
	<b>(4 151 816)</b>	<b>(4 017 136)</b>
<b>Augmentation nette des espèces et quasi-espèces</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Situation de trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Situation de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>

# État des frais administratifs

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET (EN MILLIERS)	2002	2001
<b>Charges de la CCB</b>		
Conseil d'administration	1 117 \$	1 185 \$
Conseillers en informatique	1 933	3 136
Maintenance du matériel informatique et services informatiques	3 529	6 340
Communications	1 713	1 056
Publications de la CCB	824	775
Carnets et contrats de livraison et paiements aux agriculteurs	725	815
Installations	1 738	1 530
Services de bureau	2 598	2 678
Ressources humaines	35 447	35 472
Formation	595	655
Recrutement	361	300
Autres	679	754
Honoraires et services externes	2 205	2 571
Taxes	411	343
Frais de déplacement	1 629	1 543
	<b>55 504</b>	59 153
Amortissement	7 392	7 776
Recouvrement de frais administratifs	(1 949)	(2 640)
	<b>60 947</b>	64 289
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Poursuites en matière de pratiques commerciales	276	1 091
Élection des membres du conseil d'administration	30	583
Frais de restructuration	–	(75)
	<b>306</b>	1 599
<b>Total des frais administratifs (note 18)</b>	<b>61 253 \$</b>	65 888 \$

# Notes complémentaires

## 1. LOI CONSTITUTIVE ET MANDAT

La Commission canadienne du blé (la Commission ou la CCB) a été créée en vertu de la *Loi sur la Commission canadienne du blé*, une loi du Parlement du Canada. Le 11 juin 1998, le projet de loi C-4 – *Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé* – prorogeait la Commission à titre de société à gouvernance partagée, sans capital-actions, avec prise d'effet le 31 décembre 1998.

La Commission a été créée afin de commercialiser de façon ordonnée, au Canada et à l'étranger, le grain cultivé dans l'Ouest canadien.

La Commission est dirigée par un conseil d'administration composé de dix producteurs élus et de cinq membres nommés par le gouvernement. La Commission doit rendre compte de ses activités aux agriculteurs de l'Ouest canadien par l'entremise des membres élus de son conseil d'administration et au Parlement par l'entremise du ministre responsable de la Commission canadienne du blé.

La Commission est exonérée de l'impôt sur les bénéfices en vertu de l'article 149(1)(d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

## 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les paragraphes suivants résument les principales conventions comptables en vigueur à la Commission.

### Résultats d'exploitation

Les états financiers au 31 juillet comprennent les résultats d'exploitation finaux de tous les comptes de mise en commun et de tous les programmes pour la campagne agricole terminée le 31 juillet, les activités de commercialisation étant terminées par la suite. Les résultats financiers des comptes de mise en commun et des programmes au 31 juillet sont déterminés en fonction des éléments suivants :

*Produits* - Produits tirés de la vente de grain constatés dans les comptes au moment de l'expédition, selon la valeur équivalente du produit à recevoir à Vancouver, à Churchill ou aux installations du Saint-Laurent.

*Stocks* - Stocks de grain en main au 31 juillet - montant établi en fonction de la valeur qui devrait finalement être obtenue au titre du produit tiré des ventes.

*Charges postérieures au 31 juillet* - Provision pour toutes les charges qui ont été engagées ou qui seront engagées relativement à la commercialisation des stocks de grain, dont une charge au titre de la tranche des frais administratifs engagés après le 31 juillet mais liés à cette commercialisation. Les charges liées aux activités de commercialisation engagées après le 31 juillet sont incluses dans le poste Crédeurs et charges à payer. Ces charges sont constituées des coûts de possession, des frais de transport et des frais administratifs, ainsi que de toutes les autres charges engagées au cours de la période.

*Obligations envers les producteurs* - Dans le cas des comptes de mise en commun pour lesquels les activités de commercialisation sont terminées, soldes qui n'avaient pas encore été distribués aux producteurs au 31 juillet; ces soldes sont inclus dans le poste Obligations envers les producteurs.

### Provision pour pertes sur débiteurs

*Débiteurs liés à des programmes de vente à crédit* - Le gouvernement du Canada garantit le remboursement du capital et des intérêts de tous les débiteurs résultant de ventes effectuées en vertu du Programme de vente de céréales à crédit ainsi que d'un pourcentage décroissant, selon la durée de la période de remboursement du crédit, de tous les débiteurs découlant de ventes effectuées en vertu du Mécanisme de crédit agroalimentaire. La Commission assume les risques qui ne sont pas garantis par le gouvernement du Canada. Dans le cas des débiteurs qui résultent des ventes à crédit qui ne font pas partie du Programme de vente de céréales à crédit ni du Mécanisme de crédit agroalimentaire, la Commission peut conclure des ententes avec des banques commerciales qui assumeront les risques de crédit sans garantie.

*Débiteurs liés à des ventes au comptant* - Les expéditions sont conditionnelles à la réception de lettres de crédit appropriées émises par des banques commerciales et qui garantissent le versement des fonds à la Commission.

*Débiteurs liés à des programmes de paiement anticipé* - Le gouvernement du Canada garantit le remboursement du capital exigible des producteurs relativement à des avances de fonds accordées en vertu de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole* et du Programme d'avance de crédit printanière.

S'agissant des débiteurs liés aux programmes de crédit, aux ventes au comptant ou aux programmes de paiement anticipé, compte tenu des garanties et ententes relatives à ces programmes, aucune provision n'est constituée pour parer à la possibilité que les débiteurs ne respectent pas leurs engagements. Les autres débiteurs font l'objet de contrôles et une provision est constituée lorsque le recouvrement est jugé improbable.

### Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Durée (en années)
Matériel informatique	1 à 5
Développement de systèmes informatiques	2 à 10
Automobiles	3
Améliorations au bâtiment et aux bureaux	3
Mobilier et matériel de bureau	10
Wagons-trémies	30
Bâtiment	40
Améliorations locatives	Durée du bail

### Conversion des devises

Tous les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars CA selon les taux de change en vigueur à la date du bilan. Les gains ou pertes de change découlant de la conversion d'actifs ou de passifs libellés en devises sont comptabilisés dans les produits au cours de la période où ils surviennent. Les emprunts qui ne sont pas libellés en dollars CA ni en dollars US sont couverts au moyen de contrats de change et sont convertis en dollars CA ou en dollars US selon les taux prévus aux contrats. La Commission protège l'ensemble de ses actifs et ses passifs en dollars US en faisant correspondre les actifs en dollars US, principalement à des passifs en dollars US.

Les contrats de vente libellés en devises sont couverts au moyen de contrats de change à terme. Les contrats de change à terme sont convertis en dollars CA selon les taux qui y sont prévus. Ces montants sont comptabilisés dans les produits à titre d'ajustement aux opérations de vente sous-jacentes.

Les autres produits et charges sont convertis selon les taux quotidiens en vigueur au cours de l'exercice.

### Instruments financiers dérivés

Afin de gérer les risques de change, les risques de taux d'intérêt et les risques liés au prix des marchandises auxquels elle est exposée, la Commission utilise différents types d'instruments financiers dérivés, dont des swaps de devises et de taux d'intérêt, des contrats de change à terme et des options sur devises, ainsi que des contrats à terme et des options sur marchandises. Ces instruments sont qualifiés de couvertures et utilisés uniquement aux fins de gestion des risques.

*Contrats de taux d'intérêt* – Les montants à payer ou à recevoir en vertu des swaps et des contrats à terme sont constatés dans les intérêts créditeurs nets au cours de la période où ils sont versés ou reçus.

*Contrats de change* – Les montants à payer ou à recevoir en vertu des contrats de change sont constatés dans les produits tirés des ventes du compte de mise en commun dans lequel la conversion des devises connexe est effectuée.

*Contrats sur marchandises* – Les montants à payer ou à recevoir en vertu des contrats à terme et des options sur blé sont constatés dans les produits tirés des ventes du compte de mise en commun pour lequel la vente qui fait l'objet de la couverture a été effectuée.

### Intérêts créditeurs nets

Les intérêts créditeurs nets comprennent les intérêts créditeurs et débiteurs ayant trait aux débiteurs et aux emprunts, les frais bancaires, les frais liés aux opérations et aux programmes ayant trait aux facilités d'emprunt ainsi que les intérêts créditeurs de chaque compte de mise en commun durant la période de mise en commun jusqu'à distribution finale des bénéfices aux producteurs.

### Avantages sociaux futurs

Les employés de la Commission ont droit à certains avantages au moment de leur retraite ou de leur cessation d'emploi.

*Régime de retraite* – Les employés participent au régime de pension de la fonction publique, un régime de retraite à prestations déterminées interemployeurs administré par le gouvernement du Canada.

La Commission verse des cotisations équivalentes à celles versées par les employés au titre des services de l'exercice ou des services antérieurs. Ces cotisations sont passées en charges au cours de l'exercice pendant lequel les services sont rendus et elles correspondent au total des obligations de la Commission au titre du régime de retraite.

*Autres avantages postérieurs à l'emploi* – La Commission comptabilise ses obligations au titre des régimes d'avantages sociaux et les coûts connexes, déduction faite de l'actif des régimes, dans les périodes au cours desquelles les salariés rendent des services en échange de ces avantages. La Commission a adopté les conventions suivantes :

- Le coût des avantages postérieurs à l'emploi gagnés par les employés est établi de façon actuarielle selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et se fonde sur les meilleures estimations de la direction quant à la progression des salaires, à l'âge de départ à la retraite des employés et aux coûts des soins de santé prévus. Les avantages postérieurs à l'emploi incluent les soins de santé, l'assurance-vie, la provision au titre des longs états de service, les congés de maladie inutilisés avant 1988 et les vacances inutilisées avant 1996.
- L'obligation transitoire au 31 juillet 2000 s'élevait à 13 685 546 \$; celle-ci est amortie selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée moyenne de service restante, qui est de 15 ans.
- Les gains et les pertes de plus de 10 pour cent de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la juste valeur de l'actif du régime, selon la plus élevée des deux, sont amortis sur la durée moyenne de service restante.

## 3. DÉBITEURS LIÉS À DES PROGRAMMES DE VENTE À CRÉDIT

(en milliers)	Programme de	Mécanisme	2002	2001
	vente de céréales à crédit	de crédit agroalimentaire	Total	Total
<b>Montants à recevoir de clients étrangers</b>				
Exigibles	136 104 \$	60 241 \$	196 345 \$	313 330 \$
En souffrance	884 086	–	884 086	828 140
Assujettis au rééchelonnement du Club de Paris	–	–	–	12 558
Rééchelonnés	5 854 174	–	5 854 174	5 971 401
	<b>6 874 364</b>	<b>60 241</b>	<b>6 934 605</b>	<b>7 125 429</b>
<b>Montants à recevoir du gouvernement du Canada</b>	<b>30 843</b>	<b>–</b>	<b>30 843</b>	<b>53 924</b>
	<b>6 905 207 \$</b>	<b>60 241 \$</b>	<b>6 965 448 \$</b>	<b>7 179 353 \$</b>
<b>Risque de crédit</b>				
Garanti par le gouvernement du Canada	6 905 207 \$	59 036 \$	6 964 243 \$	7 177 654
Assumé par la CCB	–	1 205	1 205	1 699
	<b>6 905 207 \$</b>	<b>60 241 \$</b>	<b>6 965 448 \$</b>	<b>7 179 353 \$</b>

Les soldes des débiteurs sont classés selon les programmes de vente à crédit applicables :

### Programme de vente de céréales à crédit

Les débiteurs en vertu de ce programme découlent de ventes aux pays suivants : Algérie, Brésil, Égypte, Éthiopie, Haïti, Iran, Irak, Jamaïque, Pakistan, Pérou, Pologne, Russie et Zambie. Du montant en capital et intérêts de 6 874 364 143 \$ exigible de clients étrangers au 31 juillet 2002, une tranche de 5 279 682 444 \$ représente l'équivalent en dollars CA d'une somme de 3 335 449 140 \$ remboursable en dollars US. Du montant de 7 040 468 948 \$ en capital et intérêts dû par des clients étrangers au 31 juillet 2001, une tranche de 5 340 072 635 \$ représentait l'équivalent en dollars CA d'une somme de 3 484 549 844 \$ remboursable en dollars US.

Les débiteurs en souffrance au 31 juillet 2002 sont constitués de montants exigibles de l'Irak relativement à des paiements dans le cadre de ventes à crédit antérieures qui n'avaient pas été reçus à la date de règlement et qui étaient encore impayés à la fin de l'exercice.

En tant que membres du Club de Paris, le gouvernement du Canada et d'autres créanciers se sont périodiquement entendus pour proroger les périodes de remboursement au-delà des dates prévues initialement ou pour réduire le capital dû par un pays débiteur. Tous les membres du Club de Paris sont tenus d'accorder le même traitement au pays débiteur. En vertu des conditions acceptées par le gouvernement du Canada à titre de membre du Club de Paris, la Commission a conclu des accords visant à rééchelonner au-delà de l'échéance initiale les débiteurs de certains pays, notamment l'Algérie, le Brésil, l'Égypte, l'Éthiopie, Haïti, la Jamaïque, le Pakistan, le Pérou, la Pologne,

la Russie et la Zambie. Les conditions de ces rééchelonnements varient, les intérêts à payer et le capital à rembourser s'échelonnant sur des périodes de 5 à 25 ans.

Outre le rééchelonnement de la dette au moyen de la prorogation des périodes de remboursement, le gouvernement du Canada a accepté de réduire les dettes de l'Éthiopie, de la Pologne et de la Zambie envers la Commission. En vertu de ces ententes de réduction de la dette, le gouvernement du Canada verse à la Commission les montants qui autrement auraient dû être acquittés par les gouvernements débiteurs. Au 31 juillet 2002, le gouvernement du Canada devait à la Commission une somme totalisant 30 843 094 \$ en vertu de ces ententes. De cette somme, 14 396 068 \$ représentent l'équivalent en dollars CA d'un montant de 9 094 742 \$ remboursable en dollars US.

Aucune provision pour pertes sur créances n'a été constituée, puisque le gouvernement du Canada garantit le remboursement du capital et des intérêts de tous les débiteurs en vertu de ce programme.

#### Mécanisme de crédit agroalimentaire

Les débiteurs en vertu de cette facilité découlent de ventes à des clients en Indonésie, au Mexique et au Pérou. Le solde de 60 241 181 \$ en capital et intérêts courus en vertu du Mécanisme de crédit agroalimentaire au 31 juillet 2002 représente l'équivalent en dollars CA d'un montant de 38 057 477 \$ remboursable en dollars US. Le solde de 84 960 338 \$ en capital et intérêts courus au 31 juillet 2001 représentait l'équivalent en dollars CA d'un montant de 55 439 046 \$ remboursable en dollars US.

Jusqu'à maintenant, aucun débiteur en vertu du Mécanisme de crédit agroalimentaire n'a été en défaut de paiement, et aucun solde à ce titre n'est en souffrance. Aucune provision pour pertes sur créances n'a été constituée, car la direction estime que le solde peut être recouvré en totalité.

#### Juste valeur

Au 31 juillet 2002, tous les débiteurs découlant de ventes effectuées en vertu de programmes de vente à crédit comportent un calendrier contractuel de modification des taux d'intérêt inférieur à 365 jours. La durée jusqu'aux dates de modification des taux de ces instruments financiers étant courte, leur juste valeur se rapproche de leur valeur comptable.

#### Échéances

Ces débiteurs viennent à échéance comme suit :

(en milliers)	2002	2001
Montants exigibles :		
à moins d'un an	604 612 \$	667 208 \$
entre un an et deux ans	448 988	338 840
entre deux et trois ans	536 784	440 136
entre trois et quatre ans	609 792	526 091
entre quatre et cinq ans	634 378	597 622
plus de cinq ans	3 246 808	3 781 316
en souffrance	884 086	828 140
	<b>6 965 448 \$</b>	<b>7 179 353 \$</b>

#### 4. DÉBITEURS LIÉS À DES PROGRAMMES D'OPTIONS DE PAIEMENT ANTICIPÉ

(en milliers)	Loi sur les programmes de commercialisation agricole	Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies	Programme d'avance de crédit printanière	2002 Total	2001 Total
<b>Montants à recevoir des producteurs</b>					
Soldes en capital impayés	71 023 \$	– \$	321 819 \$	392 842 \$	444 617 \$
<b>Montants à recevoir du (à payer au) gouvernement du Canada</b>					
Recouvrement des frais d'intérêt sur la tranche sans intérêt des avances aux producteurs	1 645	(1)	2 233	3 877	5 080
Montants recouverts auprès des producteurs et des sociétés céréalières après le remboursement par le gouvernement du Canada	(949)	(38)	–	(987)	(1 504)
Intérêts sur les comptes en souffrance perçus auprès des producteurs au nom du gouvernement du Canada	(788)	(4)	(19)	(811)	(1 145)
	(92)	(43)	2 214	2 079	2 431
	<b>70 931 \$</b>	<b>(43) \$</b>	<b>324 033 \$</b>	<b>394 921 \$</b>	<b>447 048 \$</b>

La Commission gère les programmes d'avances de fonds destinés aux producteurs de blé, de blé dur et d'orge de l'Ouest canadien au nom du gouvernement du Canada. Le gouvernement garantit le remboursement des avances accordées aux agriculteurs; ainsi, la Commission ne s'expose à aucun risque de crédit. Les charges engagées par la Commission relativement à la gestion des programmes lui sont remboursées par le gouvernement du Canada.

Le gouvernement du Canada a déposé la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole* en 1997 afin de fournir des liquidités aux agriculteurs sous forme d'avances de fonds accordées en fonction du grain entreposé par les agriculteurs. Ce programme a remplacé un programme précédent du gouvernement du Canada en vertu de la *Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies*. Le gouvernement paye les intérêts sur les avances jusqu'à concurrence de 50 000 \$, et le producteur paye les intérêts sur tout montant excédant 50 000 \$.

Le gouvernement du Canada a lancé le *Programme d'avance de crédit printanière* au printemps 2000 afin d'aider les agriculteurs à acquitter les coûts liés aux semis printaniers. Ce programme, initialement plafonné à 20 000 \$, a été relevé à 50 000 \$, les intérêts étant payés par le gouvernement du Canada. Tout solde impayé en vertu du programme sera déduit du montant sans intérêt et du montant maximal auxquels est admissible le producteur à l'automne en vertu de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*.

Les avances de fonds accordées par la Commission au cours de l'exercice en vertu de ces programmes ont totalisé 841 879 830 \$, soit 509 612 677 \$ en vertu de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole* et 332 267 153 \$ en vertu du *Programme d'avance de crédit printanière*.

## 5. STOCKS DE GRAIN

Les stocks de grain au 31 juillet sont présentés selon la valeur qui devrait finalement être obtenue au titre du produit des ventes, comme suit :

(en milliers)	2002	2001
Blé	531 831 \$	507 421 \$
Blé dur	282 946	421 549
Orge fourragère	4 680	2 690
Orge de premier choix	86 186	64 144
	<b>905 643 \$</b>	<b>995 804 \$</b>

## 6. CHARGES REPORTÉES ET CHARGES PAYÉES D'AVANCE

(en milliers)	2002	2001
Charges payées d'avance pour l'acheminement des stocks vers les points d'exportation de l'Est	13 914 \$	14 733 \$
Options d'achat et de renouvellement des baux sur wagons-trémies loués	4 526	4 860
Dépôts aux comptes sur marge de marchandises	2 948	3 516
Résultats nets des activités de couverture de marchandises applicables aux comptes de mise en commun ultérieurs	9 690	(2 997)
Autres	1 808	1 097
	<b>32 886 \$</b>	<b>21 209 \$</b>

## 7. IMMOBILISATIONS

(en milliers)	2002			2001		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Développement de systèmes informatiques	48 934 \$	19 450 \$	29 484 \$	45 537 \$	14 380 \$	31 157 \$
Wagons-trémies	83 900	62 925	20 975	84 715	60 712	24 003
Matériel informatique	14 557	10 664	3 893	14 253	11 743	2 510
Mobilier et matériel de bureau	4 610	3 287	1 323	4 815	3 278	1 537
Terrain, bâtiment et améliorations	7 982	7 273	709	7 648	7 054	594
Automobiles	563	196	367	556	138	418
Améliorations locatives	159	148	11	195	153	42
	<b>160 705 \$</b>	<b>103 943 \$</b>	<b>56 762 \$</b>	<b>157 719 \$</b>	<b>97 458 \$</b>	<b>60 261 \$</b>

En 1979-1980, 2 000 wagons-trémies ont été achetés par la Commission à un prix initial de 90 555 620 \$. De ce nombre, 147 ont été démolis et 1 853 sont encore en service. La Commission reçoit un remboursement pour les wagons démolis en vertu d'un contrat d'exploitation conclu avec le Canadien National.

## 8. EMPRUNTS

La Commission émet des titres de créance sur les marchés financiers mondiaux. Les emprunts de la Commission doivent être autorisés par le ministre des Finances. Les emprunts sont garantis de façon inconditionnelle et irrévocable par le ministre des Finances au nom de Sa Majesté du chef du Canada grâce à une garantie formelle prévue dans la *Loi sur la Commission canadienne du blé*.

Les emprunts à court terme consistent en du papier commercial émis par la Commission sur les marchés canadien, américain et européen ainsi qu'en emprunts bancaires dont l'échéance est inférieure à un an. Tout risque de change est réduit grâce à l'utilisation d'instruments dérivés. La Commission utilise des swaps de devises et des contrats à terme dont le montant nominal de référence et la durée sont les mêmes que ceux des emprunts sous-jacents afin que soient convertis en dollars CA ou US les montants libellés en d'autres devises.

Les emprunts à long terme consistent en billets émis sur le marché des billets à moyen terme en euros, dont l'échéance initiale varie de un an à 15 ans. La plupart des billets à long terme sont des titres structurés, dont les intérêts ou le capital sont liés aux fluctuations des taux de change et des autres indices de référence du marché. Certains billets peuvent également être rachetés avant l'échéance par la Commission. Cette dernière fait usage de contrats de swaps de devises ou de taux pour réduire le risque de change et gérer le risque de taux d'intérêt liés aux emprunts à long terme en créant, en définitive, une obligation à taux variable semblable aux emprunts à court terme de la Commission. Ces contrats permettent également à la Commission de s'assurer de recevoir le produit des swaps de manière à compenser la presque totalité des fluctuations de taux sur les paiements de capital et d'intérêts relatifs aux billets.

(en milliers)	Taux d'intérêt effectif (%)	2002	2001
Emprunts à court terme	1,68 – 3,08	6 005 296 \$	7 691 161 \$
Emprunts à long terme	1,52 – 2,11	1 517 028	229 315
Intérêts courus	–	28 333	56 283
Total des emprunts	1,52 – 3,08	7 550 657	7 976 759
Moins les placements temporaires	1,50 – 2,75	(214 295)	(331 783)
Emprunts nets	1,52 – 3,08	<b>7 336 362 \$</b>	<b>7 644 976 \$</b>

Des emprunts nets au 31 juillet 2002, une tranche de 5 364 721 459 \$ représente l'équivalent en dollars CA de 3 389 172 695 \$ remboursables en dollars US. Des emprunts nets au 31 juillet 2001, une tranche de 5 634 260 258 \$ représentait l'équivalent en dollars CA de 3 676 515 666 \$ remboursables en dollars US.

Ces emprunts arrivent à échéance comme suit :

(en milliers)	2002	2001
Montants exigibles :		
à moins d'un an	6 067 682 \$	7 762 320 \$
entre 1 an et 3 ans	—	—
entre 3 et 4 ans	23 999	—
entre 4 et 5 ans	514 442	37 537
à plus de 5 ans	944 534	176 902
	<b>7 550 657 \$</b>	<b>7 976 759 \$</b>

Compte tenu des swaps de taux d'intérêt, tous les emprunts comportent un calendrier contractuel de modification des taux d'intérêt à moins de 365 jours. Par conséquent, la valeur comptable de ces emprunts se rapproche de leur juste valeur.

## 9. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

(en milliers)	2002	2001
Créditeurs et charges à payer	49 353 \$	39 012 \$
Charges engagées après le 31 juillet relativement à des activités de commercialisation liées aux comptes de mise en commun de la campagne courante	59 802	74 175
Produits des ventes reportés	19 718	25 700
	<b>128 873 \$</b>	<b>138 887 \$</b>

## 10. OBLIGATIONS ENVERS LES AGENTS

(en milliers)	2002	2001
Grain acheté aux producteurs	465 734 \$	526 666 \$
Bons au comptant reportés	84 281	67 553
	<b>550 015 \$</b>	<b>594 219 \$</b>

### Grain acheté aux producteurs

Les sociétés céréalières, à titre d'agents de la Commission, acceptent les livraisons des producteurs aux silos de collecte et leur versent un montant au nom de la Commission selon les taux de paiement initial en vigueur à la date de livraison. La Commission ne règle ces achats que lorsque le grain lui est livré par les agents, soit à un terminal, soit à une minoterie. L'obligation envers les agents au titre du

grain acheté aux producteurs représente le montant dû par la Commission à ses agents pour le grain dans les silos de collecte ou en transit au 31 juillet, et dont la livraison à la Commission et le paiement seront effectués après la fin de l'exercice.

### Bons au comptant reportés

Les sociétés céréalières, à titre d'agents de la Commission, déposent en fiducie auprès de cette dernière un montant équivalent à la valeur des bons au comptant reportés émis aux producteurs en échange du grain de la Commission. La Commission remet ces fonds aux sociétés céréalières pour qu'elles remboursent les bons au comptant reportés détenus par les producteurs et qui viennent à échéance principalement dans les premiers jours de l'année civile suivante.

## 11. OBLIGATIONS ENVERS LES PRODUCTEURS - BÉNÉFICES NON DISTRIBUÉS

Du montant des bénéfices non distribués aux producteurs totalisant 402 859 044 \$ au 31 juillet 2002 (341 476 449 \$ en 2001), 209 792 684 \$ (233 948 582 \$ en 2001) ont été distribués aux

producteurs à titre de paiement intermédiaire le 18 octobre 2002. Le solde de 193 066 360 \$ (107 527 867 \$ en 2001) sera distribué aux producteurs à titre de paiement final et de rabais sur les wagons.

## 12. PROVISION AU TITRE DES FRAIS RELATIFS AUX PAIEMENTS AUX PRODUCTEURS

Le montant de 3 687 300 \$ (4 768 940 \$ en 2001) représente le solde de la provision au titre des frais relatifs aux paiements aux producteurs sur les comptes de mise en commun qui ont été fermés.

Six ans après la fermeture de certains comptes de mise en commun, les soldes des provisions qui y sont liées peuvent être virés au compte spécial sous réserve de l'approbation du Gouverneur en conseil.

## 13. COMPTE SPÉCIAL - SOLDE NET DES COMPTES DE PAIEMENTS NON DISTRIBUÉS

Conformément à l'article 39 de la *Loi sur la Commission canadienne du blé*, le Gouverneur en conseil peut autoriser la Commission à virer dans un compte spécial les soldes non réclamés des comptes de paiements qui étaient payables à des producteurs depuis six ans ou plus. En plus de prévoir le règlement de réclamations justifiées

des producteurs à l'égard de ces anciens comptes, l'article stipule également que ces fonds doivent être utilisés à des fins que le Gouverneur en conseil, selon les recommandations de la Commission, estime avantageuses pour les producteurs.

Les opérations effectuées dans le compte spécial s'établissent comme suit :

<i>(en milliers)</i>	2002	2001
Solde au début de l'exercice	3 281 \$	3 337 \$
Virements de comptes de paiements	2 105	2 037
Dépenses	(1 185)	(2 080)
Paiements aux producteurs relatifs à d'anciens comptes de paiements	(2)	(13)
Solde à la fin de l'exercice	4 199 \$	3 281
Composition du solde à la fin de l'exercice :		
Dépenses autorisées non effectuées	1 102	1 927
Montants non affectés	3 097	1 354
	4 199 \$	3 281 \$

Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2002, le solde des comptes de paiements du blé de 1994, du blé dur de 1994 ainsi que de l'orge de premier choix de 1994 a été viré au compte spécial en vertu du décret 2002-537.

Les dépenses engagées en vertu de divers programmes au cours de la campagne agricole 2001-2002 se détaillent comme suit :

<i>(en milliers)</i>	<i>Montant disponible au début de l'exercice</i>	<i>Autorisé</i>	<i>Utilisé</i>	<i>Échu</i>	<i>Montant disponible à la fin de l'exercice</i>
Programme de développement des marchés	134 \$	– \$	(21) \$	– \$	113 \$
Programme de bourses d'études	40	360	(251)	–	149
Institut international du Canada pour le grain					
Dépenses en immobilisations	143	–	(78)	–	65
Installation boulangère d'essai	423	–	(123)	–	300
Chaire agroalimentaire – université du Manitoba	300	–	(75)	–	225
Contrôle de la qualité automatisé	750	–	(500)	–	250
Centre technique canadien pour l'orge brassicole	137	–	(137)	–	–
	1 927 \$	360 \$	(1 185) \$	– \$	1 102 \$

#### 14. FONDS DE PRÉVOYANCE

La *Loi sur la Commission canadienne du blé* prévoit l'établissement d'un fonds de prévoyance. Ce fonds peut être alimenté de diverses manières telles que les résultats d'exploitation des programmes d'options de paiement aux producteurs ou autres sources de revenus réalisés durant le cours de l'exploitation. Les éléments de ce fonds sont décrits ci-dessous.

##### Programmes d'options de paiement aux producteurs

La Commission a mis sur pied diverses possibilités de paiement à l'intention des producteurs. Les contrats à prix fixe et les contrats sur base offrent aux producteurs la possibilité de bloquer un prix fixe ou une cote pour la totalité ou une partie de leur grain avant le début de la campagne. Le producteur touche l'intégralité du paiement qui lui est dû dès livraison du grain; il n'est en revanche plus admissible aux autres paiements du compte de mise en commun. L'option de paiement anticipé (OPA) permet quant à elle aux

producteurs de toucher dès livraison du grain un plus gros pourcentage du prix final prévu, tout en restant admissible à tous paiements complémentaires issus du compte de mise en commun.

Le surplus ou le déficit découlant de l'exploitation de ces programmes est viré dans un fonds de prévoyance de manière que les résultats d'exploitation nets n'aient pas d'incidence sur les comptes de mise en commun.

##### Autres

Sur autorisation du conseil d'administration et aux termes de la *Loi*, un montant de 7 114 908 \$ en intérêts dérivés du compte de mise en commun pour l'orge fourragère 2001-02 a été versé au fonds de prévoyance.

Le solde du fonds de prévoyance au 31 juillet 2002 s'établissait comme suit :

<i>(en milliers)</i>	Options de paiement aux producteurs			2002 Total	2001 Total
	Blé	Orge	Autres		
Solde d'ouverture	127 \$	218 \$	– \$	345 \$	– \$
Virement des comptes de mise en commun	–	–	7 115	7 115	–
Surplus des programmes d'options de paiement	3 947	15	–	3 962	345
Solde de clôture	4 074 \$	233 \$	7 115 \$	11 422 \$	345 \$



## 15. ENGAGEMENTS EN VERTU DE BAUX

La Commission gère la location de wagons-trémies au nom du gouvernement du Canada, les baux étant de 25 ans et expirant en 2006. Sur les 1 750 wagons loués dans le cadre de l'entente originale, 76 wagons ont été endommagés et démolis, ce qui en laisse 1 674 en service. Les frais de location jusqu'à l'expiration du contrat original sont entièrement à la charge du gouvernement, et par conséquent, ne sont pas déduits des comptes de mise en commun. Le total des frais associés à la location de ces wagons pour l'exercice terminé le 31 juillet 2002 s'est élevé à 17 388 769 \$ (17 686 168 \$ en 2001).

En 1995, la Commission a acquis une option visant à reconduire le contrat de location de 250 wagons pour cinq ans à des tarifs très avantageux. Le 1<sup>er</sup> octobre 2000, la Commission a exercé cette option sur les 244 wagons restants. Les frais de cette acquisition sont amortis sur les cinq ans de cette reconduction du contrat. Les frais de location dans le cadre de cette option de reconduction du contrat ne sont plus la responsabilité du gouvernement et seront déduits des comptes de mise en commun. Depuis avril 2001, la Commission sous-loue les 242 wagons restants à un tiers dans le cadre d'un contrat qui expire en octobre 2005.

Entre 1991 et 1995, la Commission a acquis du gouvernement des options visant l'achat de 1 550 wagons-trémies après l'échéance du bail, en 2006. Sur ces 1 550 wagons, 68 ont été démolis, ce qui en laisse 1 482 à l'achat au prix de 17 504 129 \$ US. Le coût de ces options est constaté dans les charges reportées et payées d'avance.

La Commission a conclu des contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel de bureau. Les contrats sont d'une durée de un an à six ans et viennent à échéance entre août 2002 et octobre 2007. La Commission peut renouveler pour des périodes supplémentaires de un an à trois ans la plupart de ces contrats. Pour l'exercice terminé le 31 juillet 2002, le total des paiements de location relatifs aux locaux et au matériel de bureau s'est chiffré à 1 142 627 \$ (1 128 252 \$ en 2001).

Les coûts de location des locaux et du matériel de bureau sont passés en charges dans les frais administratifs. Les engagements en vertu de contrats de location-exploitation s'établissent comme suit:

(en milliers)	Wagons-trémies (\$ US)	Locaux et matériel de bureau (\$ CA)
2003	456 \$	842 \$
2004	456	417
2005	456	212
2006	76	135
2007	–	133
après 2007	–	27

## 16. INSTRUMENTS FINANCIERS HORS BILAN

La Commission effectue des opérations de couverture de taux d'intérêt pour gérer ses coûts de financement et mettre en œuvre des stratégies de gestion de l'actif et du passif. Ces opérations permettent de réduire l'exposition à la fluctuation des devises et des taux d'intérêt. Ces opérations comprennent des swaps de taux d'intérêt et des swaps de devises.

La Commission négocie également des contrats de change à terme et des swaps de devises auprès d'institutions financières de façon à se protéger contre le risque de change découlant principalement des ventes de grain.

Au 31 juillet, le montant nominal total de ces instruments financiers hors bilan, qui viennent à échéance ou qui font l'objet d'une renégociation de taux en deçà d'un an, s'établit comme suit :

(en milliers)	2002			2001		
	Montant nominal	Juste valeur nette	Risque de crédit	Montant nominal	Juste valeur nette	Risque de crédit
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps de taux d'intérêt dans une seule monnaie	838 620 \$	886 \$	2 713 \$	253 016 \$	(1 610) \$	112 \$
Swaps de taux d'intérêt multidevises	820 552	34 944	36 089	206 328	(1 945)	10 342
	1 659 172	35 830	38 802	459 344	(3 555)	10 454
Contrats de change						
À terme	644 437	(8 952)	709	721 443	855	2 259
Swaps de devises	182 949	10 902	10 902	1 256 408	3 839	6 827
	827 386	1 950	11 611	1 977 851	4 694	9 086
	2 486 558 \$	37 780 \$	50 413 \$	2 437 195 \$	1 139 \$	19 540 \$

Au 31 juillet, des contrats de swap de taux d'intérêt d'un montant nominal non réglé de 176 197 348 \$ et tous les contrats de change viennent à échéance dans moins d'un an. Les contrats de swap de taux d'intérêt à échéances de un an à cinq ans et ceux dont l'échéance est de plus de cinq ans comportaient un montant non réglé de 538 441 072 \$ et 944 533 842 \$ respectivement. Les taux d'intérêt de ces contrats de swap se situaient entre 1,52 pour cent et 2,80 pour cent.

La juste valeur des contrats de taux d'intérêt et des contrats de change reflète la valeur actualisée nette estimative des flux de trésorerie futurs prévus en fonction des taux du marché actuels. Plusieurs méthodes ont été utilisées pour calculer ces valeurs, dont la méthode de la valeur actualisée nette et les cours du marché, lorsque ces derniers étaient disponibles. Ces estimations de la juste valeur peuvent varier selon les hypothèses utilisées et, par conséquent, elles ne

doivent pas être considérées comme des valeurs de réalisation en cas de règlement immédiat de ces instruments.

Le risque de crédit correspond au risque de pertes financières découlant du manquement d'une contrepartie à ses obligations envers la Commission. La Commission n'est exposée au risque de crédit que sur les contrats dont la juste valeur est positive. La Commission gère ce risque de crédit en ne traitant qu'avec des institutions financières dont la cote de solvabilité est conforme aux lignes directrices en matière de gestion du risque financier approuvées par le ministère des Finances. Pour réduire le risque de crédit associé au manquement éventuel d'une contrepartie, la Commission conclut des accords généraux de compensation. Au 31 juillet 2002, le montant nominal le plus important contracté auprès d'une institution donnée s'élevait à 1 391 130 666 \$ (425 210 046 \$ en 2001) et le risque de crédit le plus important auprès d'une institution au 31 juillet 2002 s'établissait à 24 759 486 \$ (773 394 \$ en 2001).

## 17. PRODUITS

<i>(en milliers, sauf le nombre de tonnes)</i>	2001-2002		2000-2001	
	Tonnes	Montant	Tonnes	Montant
<b>Blé</b>				
Ventes de grain				
Expédié avant le 31 juillet	12 678 813	2 666 235 \$	13 579 509	2 640 882 \$
Expédié après le 31 juillet	–	–	1 234 027	234 529
Freintes dues au transit et au séchage	652	–	777	–
Total du grain vendu	12 679 465	2 666 235	14 814 313	2 875 411
Plus le grain vendu au compte de mise en commun suivant	2 136 847	531 831	1 430 773	272 892
Ventes brutes	14 816 312	3 198 066	16 245 086	3 148 303
Moins les ventes portées au compte de mise en commun précédent	(1 430 773)	(272 892)	(2 241 631)	(405 634)
	13 385 539	2 925 174	14 003 455	2 742 669
Moins le coût du grain acheté à l'extérieur du réseau de producteurs	(54 887)	(9 986)	(42 816)	(6 733)
Produits	13 330 652	2 915 188 \$	13 960 639	2 735 936 \$
<b>Blé dur</b>				
Ventes de grain				
Expédié avant le 31 juillet	3 574 823	973 141 \$	3 391 948	844 489 \$
Expédié après le 31 juillet	–	–	272 771	71 816
Freintes dues au transit et au séchage	775	–	1 186	–
Total du grain vendu	3 575 598	973 141	3 665 905	916 305
Plus le grain vendu au compte de mise en commun suivant	1 038 583	282 946	1 350 461	349 733
Ventes brutes	4 614 181	1 256 087	5 016 366	1 266 038
Moins les ventes portées au compte de mise en commun précédent	(1 350 461)	(349 733)	(1 332 145)	(293 152)
	3 263 720	906 354	3 684 221	972 886
Moins le coût du grain acheté à l'extérieur du réseau de producteurs	(17 351)	(1 544)	(18 878)	(2 995)
Produits	3 246 369	904 810 \$	3 665 343	969 891 \$
<b>Orge fourragère</b>				
Ventes de grain				
Expédié avant le 31 juillet	37 787	6 078 \$	608 157	83 680 \$
Expédié après le 31 juillet	–	–	6 623	1 004
Freintes dues au transit et au séchage	–	–	168	–
Total du grain vendu	37 787	6 078	614 948	84 684
Plus le grain vendu au compte de mise en commun suivant	23 944	4 680	10 728	1 686
Ventes brutes	61 731	10 758	625 676	86 370
Moins les ventes portées au compte de mise en commun précédent	(10 728)	(1 686)	(167 357)	(22 800)
	51 003	9 072	458 319	63 570
Moins le coût du grain acheté à l'extérieur du réseau de producteurs	3 370	433	(4 246)	(395)
Produits	54 373	9 505 \$	454 073	63 175 \$
<b>Orge de premier choix</b>				
Ventes de grain				
Expédié avant le 31 juillet	1 881 849	401 373 \$	2 195 671	439 843 \$
Expédié après le 31 juillet	144 343	28 943	224 869	45 843
Freintes dues au transit et au séchage	–	–	–	–
Total du grain vendu	2 026 192	430 316	2 420 540	485 686
Plus le grain vendu au compte de mise en commun suivant	272 291	57 243	93 390	18 301
Ventes brutes	2 298 483	487 559	2 513 930	503 987
Moins les ventes portées au compte de mise en commun précédent	(93 390)	(18 301)	(236 896)	(44 853)
	2 205 093	469 258	2 277 034	459 134
Moins le coût du grain acheté à l'extérieur du réseau de producteurs	(35)	158	(3 546)	(462)
Produits	2 205 058	469 416 \$	2 273 488	458 672 \$

## 18. FRAIS ADMINISTRATIFS

<i>(en milliers)</i>	2002	2001
Frais administratifs de l'exercice terminé le 31 juillet	<b>61 253 \$</b>	65 888 \$
Frais de l'exercice en cours liés à l'administration des comptes de mise en commun de la campagne précédente	<b>(22 256)</b>	(21 219)
Frais du prochain exercice liés à l'administration des comptes de mise en commun de la campagne en cours (estimation)	<b>11 993</b>	22 256
Provision au titre des frais liés à l'administration des comptes de paiements aux producteurs	<b>(286)</b>	(317)
Frais de l'exercice précédent liés à l'administration des programmes d'options de paiement de la campagne en cours	<b>148</b>	191
Frais de l'exercice en cours liés à l'administration des programmes d'options de paiement	<b>(323)</b>	(216)
Frais de l'exercice en cours liés à l'administration des programmes d'options de paiement de la prochaine campagne	<b>(83)</b>	(148)
<b>Imputations aux comptes de mise en commun de la campagne en cours</b>	<b>50 446 \$</b>	66 435 \$
La répartition des frais s'établit comme suit :		
Blé	<b>35 708 \$</b>	45 545 \$
Blé dur	<b>8 705</b>	11 962
Orge fourragère	<b>146</b>	1 511
Orge de premier choix	<b>5 887</b>	7 417
	<b>50 446 \$</b>	66 435 \$

Les frais administratifs figurant à l'état des frais administratifs correspondent aux frais engagés au cours de l'exercice terminé le 31 juillet. Les frais administratifs, à l'exception de la tranche imputable au versement des paiements finaux aux producteurs et aux coûts marginaux liés aux programmes d'options de paiement, sont répartis entre les différents comptes de mise en commun en fonction du tonnage respectif de ceux-ci. Les frais imputés aux

comptes de mise en commun de la campagne en cours comprennent une provision pour les coûts estimatifs liés à la commercialisation de la récolte de la campagne agricole en cours après le 31 juillet. Les frais administratifs imputés aux programmes d'options de paiement aux producteurs incluent des montants reportés de l'exercice précédent qui ont trait à l'administration des programmes de l'exercice en cours.

## 19. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Les avantages sociaux futurs se rapportent au régime à prestations déterminées et aux autres avantages postérieurs à l'emploi.

### Régime de retraite

La Commission a passé en charges 3 719 364 \$ (3 353 298 \$ en 2001) au titre de ses cotisations au régime de retraite.

### Avantages postérieurs à l'emploi

Les tableaux qui suivent donnent des renseignements sur les avantages postérieurs à l'emploi offerts par la Commission, notamment les montants consignés au bilan et les composantes du coût des prestations nettes de l'exercice.

L'obligation au titre des prestations constituées et le déficit du régime en découlant, établis selon un calcul, s'établissaient à 17 891 411 \$ au 31 juillet 2002. Le passif au titre des prestations constituées inclus dans le bilan de la Commission se compose de ce qui suit :

<i>(en milliers)</i>	2002	2001
Obligation au titre des prestations constituées, au début de l'exercice	<b>4 255 \$</b>	3 952 \$
Coût des services rendus de l'exercice	<b>591</b>	582
Intérêts débiteurs	<b>1 098</b>	1 140
Prestations versées	<b>(825)</b>	(2 331)
Amortissement de l'obligation transitoire	<b>912</b>	912
<b>Obligations au titre des prestations constituées, à la fin de l'exercice</b>	<b>6 031 \$</b>	4 255 \$

La charge de la Commission au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi se détaille comme suit :

<i>(en milliers)</i>	2002	2001
Coût des services rendus de l'exercice	<b>591 \$</b>	582 \$
Coût des intérêts débiteurs	<b>1 098</b>	1 140
Amortissement de l'obligation transitoire	<b>912</b>	912
<b>Total de la charge au titre des avantages postérieurs à l'emploi inclus dans l'état des frais administratifs</b>	<b>2 601 \$</b>	2 634 \$

Les hypothèses moyennes pondérées à la date de mesure utilisées pour calculer l'obligation au titre des prestations de la Commission figurent dans le tableau suivant :

<i>(en milliers)</i>	2002	2001
Taux d'actualisation	<b>6,5 %</b>	6,8 %
Taux d'augmentation de la rémunération	<b>4,0 %</b>	4,0 %

Aux fins de mesure, les prestations offertes sont réputées augmenter au taux annuel de 9 pour cent pour 2002, puis diminuer de 1 pour cent par an pour s'établir à 3 pour cent par an en 2008.

## 20. PASSIF ÉVENTUEL

Le 13 septembre 2002, la North Dakota Wheat Commission déposait une requête pour que soient imposés des droits antidumping et compensatoires à l'encontre des importations de blé roux de printemps et de blé dur canadien. Il est impossible pour l'instant d'estimer l'incidence financière de telles démarches. La Commission considère cette mise en cause sans fondement et s'est engagée à s'y opposer énergiquement.

## 21. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été retraités afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

**SIÈGE SOCIAL  
WINNIPEG, (MANITOBA)**

423, rue Main  
C.P. 816, Stn. Main  
Winnipeg, (Manitoba)  
Canada R3C 2P5  
Tél. : (204) 983-0239  
Télééc. : (204) 983-3841  
Telex : 07-57801  
Site web : [www.cwb.ca](http://www.cwb.ca)

**SASKATOON, (SASKATCHEWAN)**

310-15, boul. Innovation  
Saskatoon, (Saskatchewan)  
Canada S7N 2X8  
Tél. : (306) 975-6999  
Télééc. : (306) 975-6966

**AIRDRIE, (ALBERTA)**

121, rue Main S  
Airdrie, (Alberta)  
Canada T4B 2B6  
Tél. : (403) 912-4180  
Télééc. : (403) 912-4181

**VANCOUVER, (COLOMBIE-BRITANNIQUE)**

650-355, rue Burrard, édifice Marine  
Vancouver, (Colombie-Britannique)  
Canada V6C 2G8  
Tél. : (604) 666-2992  
Télééc. : (604) 666-0293  
Telex : 04-508862

**BEIJING, CHINE**

Bureau 708, tour B  
Beijing COFCO Plaza  
8, rue Jianguomen Nei  
Beijing, Chine 100005  
Tél. : 011-86-10-6526-3908  
Télééc. : 011-86-10-6526-3907

**TOKYO, JAPON**

3<sup>ème</sup> étage, Toranomom n° 11, édifice Mori  
6-4, Toranomom 2-chome  
Minato-ku  
Tokyo 105-0001, Japon  
Tél. : 011-81-3-3519-2288  
Télééc. : 011-81-3-3519-2287



**La force des Prairies dans le monde**